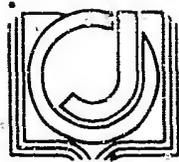


# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989**

**(66<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**Séance du mardi 6 juin 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

#### 1. Discussion et vote sur une motion de censure (p. 1783).

Discussion générale :

MM. Valéry Giscard d'Estaing,  
Jean-Pierre Brard,  
Jacques Chirac,  
Louis Mermaz, le président.  
Jean-Jacques Hyest.

M. Michel Rocard, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Explication de vote : M. Louis Piema.

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

M. Louis Piema.

Scrutin public à la tribune.

*Suspension et reprise de la séance (p. 1800)*

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

#### 2. Remplacement d'un représentant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 1800).

#### 3. Ordre du jour (p. 1800).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## DISCUSSION ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Jean-Claude Gaudin, M. Bernard Pons et quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée (1).

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa troisième séance du samedi 3 juin 1989.

La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing, premier orateur inscrit.

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, au moment où le pays le plus peuplé du monde est déchiré d'atroces convulsions et où l'on s'interroge, sans pouvoir apporter la réponse, sur la possibilité de gouverner dans l'unité et la démocratie un milliard deux cent millions d'êtres humains, nos débats peuvent paraître dérisoires.

C'est pourquoi, si la discussion s'en était poursuivie normalement, nous vous aurions demandé, monsieur le Premier ministre, de retirer le projet que vous nous avez présenté, et nous aurions renoncé à notre motion de censure. Malheureusement, vous avez insisté pour que le Parlement se prononce dans la nuit de samedi à dimanche, comme s'il s'agissait d'un texte de grande urgence. Aussi, sommes-nous conduits à maintenir notre motion de censure.

La motion de censure n'est pas, comme le croient peut-être certains de nos compatriotes, un autre moyen de repousser une loi. Notre constitution lui fixe un rôle précis : celui de permettre à l'Assemblée nationale de mettre en cause la responsabilité du Gouvernement.

Tel est l'objet de la motion que le groupe U.D.F. a déposée, en concertation avec nos partenaires de l'opposition.

Nous mettons en cause la responsabilité de votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, sur la manière dont il nous a saisis du projet que vous avez prudemment désigné sous le nom des « conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France », et que nous préférons appeler : « conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France », l'entrée précédant généralement le séjour. *(Rires et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

(1) Cette motion est appuyée par les quatre-vingt-sept signatures suivantes :

MM. Gaudin, Pons, Lequiller, Gilbert Gantier, Proriot, Seitlinger, Deprez, André Rossi, Marcellin, Clément, Poniatowski, Lamassoure, Griotteray, Léotard, Santini, Colin, Francis Delattre, Saint-Ellier, Colombani, Dousset, Philibert, Mesmin, Mestre, Vasseur, Kergeris, Nesme, de Charette, Falco, Salles, de Robien, Gatignol, Köhl, Mme Moreau, MM. Gonnot, Giscard d'Estaing, Hunault, Ehrmann, Longuet, José Rossi, Reymann, Blum, Jacquat, Chirac, Labbé, Pasquini, Kasperit, Bachelet, Raynal, Perbet, Houssin, Giraud, Reitzer, Chamard, Mme Bachelot, MM. Thomas, Valleix, Jonemann, Uberschlag, Léonard, Raoult, Mancel, Legras, Lepetq, Auberger, Marcus, Balkany, Berthol, Gerse, Toubon, Baumel, Couveinhes, Bourg-Broc, Dehaine, Chaben-Delmas, Masdeu-Arus, Vachet, Mmes Catala, Sauvaigo, M. Nungesser, Mme Alliot-Marie, MM. Limouzy, Xavier Denlaeu, Mme Hubert, MM. Pujade, Drut, Mazeaud, de Broissia.

Nous en désapprouvons le moment, les conditions de sa préparation et le contenu.

Nous en désapprouvons le moment.

Le moment choisi pour en débattre, celui d'une campagne électorale nationale, est en effet contraire à notre tradition républicaine. Cette tradition a été justifiée dans des périodes pourtant difficiles et tourmentées de notre vie nationale, car on ne voulait pas que ces périodes de campagne nationale soient utilisées pour discuter des textes susceptibles de diviser l'opinion publique et le Parlement. Pendant ce bref moment, le Parlement se tenait à l'écart de la compétition politique.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est la tradition républicaine. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Alain Bonnet.** Il vient de le dire !

**M. Jean-Claude Gaudin.** On ne l'applique pas !

**M. Alain Néri.** M. Gaudin est un expert en tradition républicaine !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** A l'approche d'un scrutin, les intentions deviennent en effet suspectes. Le Gouvernement, la majorité et l'opposition sont suspects de flatter leur électorat et d'exciter les passions à leur avantage. Si le doute règne, si la polémique efface la raison, la loi perd de son autorité et de sa crédibilité.

Or la campagne électorale en cours est importante. J'en retiens pour preuve le fait que le président de l'Assemblée nationale conduit l'une des listes en compétition. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ils applaudissent, mais ils ne soutiennent pas !

**M. Robert Pandraud.** Fabius, démission !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** En arrivant au Palais-Bourbon, je me demandais si j'allais éprouver la même surprise qu'ont ressentie nos collègues le 17 juillet 1926. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste),* et que nous rapporte le biographe d'Edouard Herriot, l'ancien député socialiste Pierre-Olivier Lapie.

« Lorsque la séance s'ouvre, les députés regardent le fauteuil de la présidence. Herriot n'y siège pas. C'est un vice-président qui préside, contrairement à l'usage lors d'une séance importante. Tandis qu'à la tribune le rapporteur expose le point de vue de la commission, tous les yeux se tournent vers Herriot : il s'est assis parmi ses amis radicaux. Il n'a pas revêtu l'habit. Choissant de participer au débat politique, il a voulu reprendre sa condition de député. » *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Forgues.** C'est mesquin !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Sans doute les circonstances politiques étaient-elles différentes, mais le geste est là et le souvenir en demeure dans les mémoires. *(Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Louis Mermaz.** Ce n'est pas digne de vous !

**M. le président.** Voulez-vous laisser poursuivre l'orateur ? *(Sourires.)*

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Bof !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Monsieur le Premier ministre, pouviez-vous invoquer l'urgence ? Il n'y avait, vous le savez, aucune urgence à débattre de ce texte.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Aucune !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Le ministre de l'intérieur avait élaboré un premier projet, plus proche sans doute des réalités, jusqu'à ce qu'une lumière, venue d'en haut, ne vienne l'éclairer. *(Sourires.)*

Si le texte pouvait être modifié ainsi, pourquoi ne pas permettre au Parlement de disposer du même délai, j'allais dire du même droit, à l'examiner sereinement ?

On dirait qu'une nouvelle coutume s'instaure. Avant chaque élection, on entend reposer le problème du statut des étrangers. Comme si l'on attendait de cette habileté qu'elle puisse regarnir les bancs de cette assemblée que votre proportionnelle s'était chargée de remplir, et que le retour au scrutin majoritaire a vidés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. Julien Dray.** Et en Aquitaine ?

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Je ne souhaite pas que l'on fasse jouer aux immigrés le sort qu'on réservait jadis au débat sur l'école privée : une arme de division qu'on ressort, lorsque les autres sont émoussées. Ceux qui respectent la gravité du problème et les enjeux humains en cause ne peuvent se satisfaire ni de l'emploi du procédé, ni du choix du moment.

Nous désapprouvons ensuite, monsieur le Premier ministre, les conditions de préparation de votre projet.

Peut-être nous direz-vous qu'il convient de tenir sans délai les engagements de la « Lettre aux Français » du Président François Mitterrand.

**M. Pierre Forgues.** Eh oui !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Mais lorsque celle-ci fait allusion à la situation des immigrés en France, je ne voudrais pas que s'établisse ici une confusion. Votre projet ne traite en aucune manière du problème important et difficile posé par l'intégration des étrangers résidant depuis longtemps dans notre communauté nationale.

C'est à ce problème que pensent nos compatriotes lorsqu'on fait allusion à notre devoir d'humanité et de générosité.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Par ailleurs, pourquoi conduire une mise en œuvre aussi sélective de la « Lettre aux Français » ? Je l'ai relue récemment. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Forgues.** Vous l'aviez oubliée ?

**M. Charles Ehrmann.** Vous ne l'avez même pas lue !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Je l'ai donc relue récemment, comme je vous invite à le faire vous-même. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. Charles Ehrmann.** Très bien !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Je puis ainsi vous rappeler qu'elle comporte également l'annonce de la mise en œuvre du référendum sur les sujets de société. *(« Ah ! » sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.)* Ce référendum nous serait bien utile aujourd'hui. Comment se fait-il donc que, sur un sujet de cette importance, vous n'avez encore saisi le Parlement d'aucune proposition ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Le sujet dont vous nous avez invités à débattre est capital pour notre avenir, parce qu'en France et en Europe la poursuite de l'immigration n'est plus supportable dans les mêmes conditions qu'autrefois ; parce que l'Acte unique entraînera la libre circulation des personnes en Europe, et que les Etats ne peuvent plus adopter aujourd'hui des législations discordantes en matière d'entrée, de circulation ou de statut des étrangers.

Il s'agit d'une question essentielle pour notre pays, et pour toute l'Europe, à l'échéance de 1992.

Or la procédure de préparation de ce texte est une atteinte au bon sens et une offense au slogan de « la France unie ». *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Ce texte nous concerne tous. Personne n'est ici plus français ou moins français que les autres !

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Pierre Forgues.** Quel truisme !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Comment avez-vous recherché le consensus national ?

Avez-vous, sur le modèle de la commission de réforme du code de la nationalité, créée en 1987 par le Gouvernement de M. Jacques Chirac, réuni les avis d'une commission indépendante, dont l'autorité et la compétence auraient éclairé l'opinion et nos débats ?

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Avez-vous, monsieur le Premier ministre, recherché un accord politique en consultant les formations de l'opposition ?

**M. Pierre Forgues.** Lesquelles ?

**M. Julien Dray.** Mme Veil ?

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Avez-vous tenté d'aboutir à un texte commun comme il est souhaitable de le faire lorsqu'il s'agit du droit des personnes et des libertés publiques ?

Vous êtes-vous informé de l'état des législations européennes ? *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Mazeaud.** Pas du tout !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Pouvez-vous dire à notre assemblée comment la réglementation française s'inscrit dans un ensemble dont vous savez que toute partie est désormais dépendante ?

Votre texte sera-t-il compatible avec ce que souhaitent et préparent les autres pays, nos voisins d'Europe ?

Mes chers collègues, considérons un instant la manière dont le même sujet est traité en Allemagne fédérale.

Je la citerai non pas comme un exemple, mais comme un regret.

Le gouvernement allemand a constitué une commission au mois de février dernier. Un document de travail a été établi à la fin du mois d'avril. Rien n'est évidemment débattu devant le Bundestag avant les élections européennes. Un projet de loi sera présenté l'an prochain, avec le désir qu'il puisse être voté avant la fin de 1990. D'ici là, on informera l'opinion, des experts en débattront dans la presse et dans les revues spécialisées, les associations, les églises, les partis auront été consultés et ils auront eux-mêmes consulté la population.

Le projet de loi traitera de plusieurs problèmes étroitement liés entre eux : l'entrée des étrangers, leurs conditions de séjour, mais aussi la naturalisation, la double nationalité, les demandes d'asile, les régimes sociaux des immigrés et de leur famille et, bien sûr, les règles à suivre en cas d'expulsion d'immigrés clandestins.

Pourquoi nos voisins procèdent-ils ainsi ? Parce qu'ils savent que l'on ne peut pas traiter de la procédure d'expulsion sans examiner les conditions du droit d'asile, des règles de séjour, sans parler du droit de nationalité, d'immigration autorisée sans aborder l'immigration clandestine, d'application d'une loi sans mesurer les risques de fraude.

**M. François Hollande.** Comment a-t-on fait avec la loi Pasqua ?

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Et parce qu'ils savent aussi que dans une telle matière, le délai crée souvent le droit.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, nous vous demandons, au nom du groupe U.D.F., de ne faire revenir votre texte devant le Sénat qu'après étude de l'ampleur et des voies de l'immigration clandestine et des perspectives d'une action européenne en cette matière.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Mettez à l'ordre du jour d'un prochain conseil franco-allemand et d'un prochain conseil européen l'harmonisation des règles d'entrée, de circulation et de séjour des étrangers en Europe. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

Tant que cette perspective ne sera pas définie, la moitié de la France bâtira notre droit sur du sable.

Enfin, nous jugeons le contenu de votre projet inadapté et incertain. Je n'en discuterai pas le détail. Les excellentes interventions de nos collègues au cours de la semaine dernière (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre*)...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Mazeaud ! Mazeaud !

**M. Louis Mexandeau.** Indignes et insupportables !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** ... auxquelles, dans un esprit de *fair-play* parlementaire, vous tenez à rendre vous-mêmes hommage, vous ont suffisamment éclairés sur ses faiblesses et ses lacunes.

**M. André Billardon.** Vous avez lu le *Journal officiel* ?

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Ce texte est inadapté et incertain parce qu'il touche, sans vraiment le traiter, au problème de l'immigration, sans doute le plus préoccupant et le plus difficile que connaîtront la France et l'Europe.

Un problème si grave ne s'aborde pas par une voie détournée. Or, précisément, l'Europe nous donnait l'occasion de sortir des tabous et des passions qui obscurcissent un tel débat lorsqu'on le traite dans un cadre trop restreint.

Pour des raisons historiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses, la France et l'Europe occidentale ne peuvent plus, et ne veulent plus - toutes les enquêtes d'opinion le démontrent -, s'ouvrir à l'immigration extérieure.

En même temps, les facilités de transports, mais aussi le chômage et la pauvreté, les inégalités démographiques, exercent et exerceront une pression constante pour forcer nos pays à accueillir davantage d'immigrés. Ne pas le prévoir, c'est faire preuve d'aveuglement.

Si nous voulons préserver la sérénité civile, assurer à notre population le maintien paisible de son mode de vie et aussi garantir aux étrangers que nous avons volontairement et délibérément accueillis chez nous, et ceux qui viendraient y chercher refuge contre des persécutions politiques menaçant effectivement leur sécurité, les égards, les droits et le respect dus à leur personne, il faut mettre un terme à l'immigration clandestine, (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*) Votre texte remet en question l'efficacité du dispositif adopté en 1986, sans démontrer que vous saurez mieux faire.

Vous avez refusé de prendre en compte les réalités de l'immigration clandestine. Or, chacun sait que celle-ci exploite aussitôt chacune des faiblesses de la réglementation. Les touristes deviennent des demandeurs d'emploi, les saisonniers deviennent permanents, les faux étudiants poursuivent indéfiniment leurs études et le nombre des réfugiés politiques augmente en provenance de pays heureusement en voie d'apaisement.

L'observation et l'expérience pouvaient rendre nécessaires certaines modifications de la loi de 1986. Nous ne vous les aurions pas refusées. Et personne ne vous aurait reproché de chercher davantage de justice et de garanties personnelles pour les étrangers légalement installés chez nous.

Mais vous nous donnez le sentiment de ne pas pouvoir, ou de ne pas vouloir réduire l'immigration clandestine, et ainsi de nous enfermer dans un débat où il ne peut y avoir que des perdants et des incompris : les étrangers en situation régulière et les Français qui souhaitent la justice pour ceux qui vivent parmi eux et qui veulent s'intégrer à leur communauté, mais qui redoutent et refusent les débordements.

Voilà, monsieur le Premier ministre, ce que, au nom du groupe U.D.F., j'étais chargé de vous dire et je devine quel sera votre ultime refuge. Il est facile : vous allez invoquer contre nous la noblesse de vos intentions et la moralité supérieure qui vous inspire. (*Sourires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**Mme Françoise de Panafieu.** Parlons-en !

**M. François Hollande.** Bonne réponse !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Puis-je vous rappeler, avec Blaise Pascal ...

**Mme Françoise de Panafieu.** C'est trop !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** ... que « la fausse morale est une insulte à la morale » (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre*) et que « la vraie morale commence par la rigueur de la pensée. »

Vous ne nous proposez pas les vraies lois sages, fermes et justes dont la France et l'Europe ont besoin. En nous enfermant dans des débats précipités, vous ne servez pas les intérêts permanents du pays dont vous avez actuellement la charge.

**M. Arthur Dahains.** Provisoirement !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** C'est pourquoi, en votant la motion de censure, les députés de l'Union pour la démocratie française mettent en cause la responsabilité de votre Gouvernement. (*Mmes et MM. les députés des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République se lèvent et applaudissent. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. François Hollande.** Certains R.P.R. ont mis du temps à se lever !

**M. le président.** Mes chers collègues, juste un mot que M. Giscard d'Estaing comprendra, j'en suis sûr, puisque j'ai cru percevoir, à un moment de son propos, une allusion à la présidence. (« Mais non ! Mais non ! » *sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Je voulais simplement vous dire que j'essaie de présider cette assemblée avec la plus grande neutralité. (*Rires sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Charles Ehrmann.** C'est vrai ! (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

C'est en raison même de cette neutralité que j'estime pouvoir, sans encourir aucun reproche, présider la séance d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, la discussion qui s'est déroulée la semaine passée sur l'aménagement de la loi Pasqua et que prolonge le débat de censure n'est pas sans procurer une impression de malaise.

A droite, le R.P.R. et l'U.D.F. tentent de récupérer une partie des voix de l'extrême droite que rassemblent des fantasmes xénophobes et racistes et toutes les illusions (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) d'une adaptation à la crise au détriment des immigrés.

Quant au Gouvernement, il n'est pas mécontent d'une polémique qui donne à son projet la dimension humaniste, qu'il est assez loin de contenir.

**M. Robert Pandraud.** Ça c'est vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** Elle fixe aussi une opposition opportune dans une campagne européenne où les différences entre les programmes des uns et des autres ne sont pas très perceptibles, et encore est-ce là un euphémisme.

Au fond, c'est cela le malaise que nous ressentons : à qui sert ce débat sur l'immigration ? Sûrement pas aux ressortissants étrangers eux-mêmes. Il ne contribue pas à l'insertion des immigrés et de leurs familles dans la société française.

Dix-huit millions de Français ont des origines étrangères, récentes ou anciennes. Simplement, parmi les membres de notre groupe communiste à l'Assemblée nationale, au cours de la dernière décennie, il y a eu des députés dont les parents étaient originaires de Pologne, d'Espagne, de Grèce, de Hollande, d'Italie, de Malte.

**M. Robert Pandraud.** Polonais y compris !

**M. Jean-Pierre Brard.** Et qu'il y ait de jeunes Beurs dans les conseils municipaux que nous dirigeons ou sur la liste que conduit Philippe Herzog aux Européennes, c'est pour nous tout naturel.

**M. Robert Pandraud.** Vive la Pologne, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Quand les travailleurs polonais arrivaient dans le nord par trains entiers...

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Vive la Pologne !**

**M. Jean-Pierre Brard.** ... sans rien posséder que leur force de travail et leur misère, c'étaient des travailleurs français qui les hébergeaient et leur apportaient leur premier repas. La solidarité qui fonde l'insertion dans la nation et se prolonge dans la conscience de ses contradictions de classe, c'est souvent aussi simple que cela.

Que serait la nation française sans les apports successifs d'immigrations en provenance d'Europe centrale et d'Europe du Sud ? Les Polonais chassés par la faim, les Italiens et les Espagnols chassés par le fascisme n'ont pas été des excroissances, malgré toutes les tentatives racistes pour les marginaliser. Ils ont souvent été le sang neuf de la France. Que serait la France du XX<sup>e</sup> siècle non seulement sans la Polonaise Marie Curie, mais sans tous ses compatriotes qui, notamment dans le Nord, ont développé notre industrie ?

Il ne s'agit pas seulement de citer Mondrian ou Picasso ...

**M. Robert Pandraud.** Ajoutez Marie-Antoinette !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... mais des milliers d'Allemands, d'Espagnols, de Polonais, d'Italiens, de juifs, de luthériens, de catholiques ou d'athées qui, notamment dans les F.T.P., ont animé, impulsé la Résistance pour la libération de la France et ont incarné une dignité dans laquelle, près d'un demi-siècle plus tard, les jeunes Français peuvent se reconnaître, continuant ainsi une vieille tradition nationale que la Commune de Paris avait parfaitement illustrée en faisant jouer des rôles de premier plan à Léo Frankel, Wroblewski, Dombrowski, Elisabeth Dimitrieff.

Dans les temps difficiles de notre histoire nationale, très vite, ces hommes et ces femmes venus d'ailleurs vers la France rayonnante des idéaux de la Révolution trouvèrent leurs racines au sein de notre nation en conjuguant leurs aspirations et leurs idéaux avec ceux dont ils devinrent les frères de combat pour arracher aux forces dominantes une vie plus digne ; ces forces dominantes toujours prêtes à pactiser avec les adversaires de l'intérêt national et dont les convictions furent très bien résumées à la veille de la dernière guerre par cette formule qui fut la leur : « plutôt Hitler que le Front populaire ».

**M. Robert Pandraud.** Et le pacte germano-soviétique ?

**M. Jean Tardito.** Et les voltigeurs ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Les immigrés d'aujourd'hui sont porteurs d'autres cultures.

**M. Robert Pandraud.** Hitler-Staline !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est le gage que l'identité française profitera d'un nouvel enrichissement culturel.

**M. Robert Pandraud.** Ne détournez pas l'histoire ! Vous êtes des falsificateurs !

**M. Jean-Pierre Brard.** M. Pandraud essaie de m'interrompre, pourtant il devrait être plus modeste que n'importe lequel de ses collègues ! Il a sur la conscience, entre autres, Malik Oussekiné ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Robert Pandraud.** Vous, vous avez les goulags !

**M. Jean-Pierre Brard.** Est-ce que ceux qui ont prostitué la création européenne à l'argent et favorisé l'invasion de nos écrans par des téléfilms américains...

**M. Robert Pandraud.** Parlez-nous de la Chine !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... prétendraient que la culture arabe ou la culture vietnamienne sont des sous-cultures ? Avicenne, Nazim Hikmet, Saadi vaudraient-ils donc moins que Dallas ou Santa Barbara, qui sont vos idéaux ?

**M. Robert Pandraud.** Il n'y a que les Russes !

**M. Jean-Pierre Brard.** Le parti communiste est partisan d'une véritable politique d'insertion des travailleurs immigrés et de leur famille dans la société française.

**M. Eric Raoult.** Avec des bulldozers !

**M. Jean-Pierre Brard.** L'issue de la crise dépend aussi de la rencontre Français-immigrés. Il ne s'agit pas de précipiter le cours des choses, d'une insertion qui serait une assimilation. Ce sera le fruit d'un long et difficile processus. Mais aujourd'hui la plupart des jeunes issus de l'immigration sont ou seront Français à leur majorité. Ils ne sont pas une jeunesse à part. Ils font partie de la jeunesse de France avec l'apport original que constituent leurs origines.

Bien sûr, rien n'est facile. Les ghettos de la misère provoquent dans plusieurs endroits des situations invivables pour les immigrés et les Français. Les discriminations sociale et ethnique se conjuguent souvent.

Face à cela, que font les gouvernements successifs ? Rien ! Ils tolèrent que, dans notre pays, des hommes soient entassés dans des conditions qu'on n'oserait pas imposer à des bêtes de somme. Certainement est-ce par dérision ou antiphrase que ces ghettos sont souvent appelés foyers. Nous pensons que la réalité et l'honnêteté des intentions se jugent aux actes concrets. Qu'ont fait Mme Dufoix, M. Séguin, aujourd'hui M. Evin pour trouver une solution digne à ce problème ? Rien !

**M. Francis Delattre.** Censurez !

**M. Jean-Pierre Brard.** Que fait-on pour mettre un terme à la politique d'apartheid pratiquée par de nombreux maires de droite dont certains siègent ici ? Citons, par exemple en Ile-de-France : Le Raincy, Rueil-Malmaison, Le Perreux, Neuilly,...

**M. Robert Pandraud.** Et Vitry ?

**M. Jean-Pierre Brard.** ... sans oublier Paris où la politique d'exclusion sociale et ethnique est la première caractéristique de l'action du maire de Paris.

**M. Jacques Godfrain.** Et Ivry ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Face à ces injustices, à ces discriminations, aucune mesure, aucune disposition gouvernementale digne du pays qui célèbre cette année le bicentenaire de la Révolution française !

La voie de l'insertion ne sera jamais linéaire et les discours généraux sur les droits de l'homme ne suffiront pas à répandre efficacement au racisme.

Il faut s'attaquer aux racines de la crise qui concentre souvent les pires méfaits dans les ghettos. Mais le renoncement aux valeurs de progrès et d'égalité est tout aussi inacceptable que la fatalité de la crise. La question fondamentale ramène toujours aux causes et aux responsabilités. Les agressions et les mensonges xénophobes de l'extrême droite servent à dissimuler les racines de la crise qui nourrit le racisme.

Les responsables, ce sont les grandes entreprises dans l'automobile ou la sidérurgie, dans le bâtiment et les travaux publics qui, après avoir organisé pendant des décennies un flux continu de main-d'œuvre étrangère, obtiennent du Gouvernement qu'il serve d'intermédiaire avec les gouvernements des pays d'origine pour le renvoi massif de travailleurs immigrés.

Les responsables, ce sont les employeurs de la main-d'œuvre clandestine qui ne sont jamais inquiétés, jamais punis. Les administrations compétentes ne disposent pas des moyens suffisants pour combattre ces nouveaux marchands d'esclaves. Dans la société de classe qui est la nôtre, Peugeot obtient des crédits d'Etat, mais 30 000 immigrés ont été expulsés de 1983 à 1986 et douze camps de rétention ont été créés en 1986.

Dans cette société de classe, les patrons adaptent librement la politique d'immigration en France aux impératifs de l'Europe de 1993, tandis que la masse des immigrés est soumise à une politique de discrimination et de suspicion.

C'est dans cette perspective que s'inscrivait la loi du 9 septembre 1986, dont M. Pasqua partage, d'ailleurs, la paternité avec tous ceux qui l'ont défendue, y compris le Premier ministre de l'époque, tous les actuels rénovateurs de la droite et le ministre du travail de votre gouvernement, monsieur le Premier ministre ! D'ailleurs, quelle est l'opinion aujourd'hui de M. Soisson ? Celle d'hier quand il était co-équipier de M.M. Pasqua et Pandraud ou celle d'aujourd'hui quand il est ministre de droite de l'actuel Gouvernement ?

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Ça, c'est vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** Cette loi a désigné les immigrés comme des suspects potentiels. Transférant à la police les prérogatives du judiciaire, elle a permis de multiplier les reconduites à la frontière.

Est-ce que pour autant le chômage a diminué dans notre pays ? Au contraire ! Il n'a cessé d'augmenter !

C'est pourquoi l'acharnement du R.P.R. et de la droite à vouloir s'identifier à cette loi qui n'a que deux succès à son actif, l'aggravation de l'exploitation des sans-droits et la permanence du racisme, est profondément choquant.

Au premier abord, une contradiction semble surgir entre la réforme du code de la nationalité que prône la droite avec insistance et sa politique européenne qui, elle, est prête à saborder la souveraineté nationale dans une nouvelle nuit de la Saint-Barthélemy qui sacrifierait l'identité et les intérêts de notre peuple.

Les amendements du R.P.R. et de l'U.D.F. visaient à introduire des discriminations pour l'acquisition de la nationalité française des enfants d'immigrés nés en France, en violation des principes les plus traditionnels de notre droit, inscrits d'ailleurs dans la très bonne loi de 1973.

Se pose alors la question : est-ce vraiment la préservation de l'identité nationale qui préoccupe la droite ? A l'évidence, non. Il s'agit, au contraire, de maintenir un volant de main-d'œuvre que sa précarisation statutaire rendrait évidemment plus docile. Ce n'est donc pas l'esprit patriotique et une conception spécifique de la nation française qui animent la droite, mais seulement les exigences du patronat d'exploiter en France et en Europe des travailleurs toujours davantage privés de droits et, si possible, dressés les uns contre les autres selon leur appartenance nationale.

Il faut construire l'Europe. Pas la vôtre, c'est-à-dire une Europe de chômage, de petits boulots, de réduction de la protection sociale, de recul de l'âge de la retraite. Nous voulons une Europe généreuse, qui imprime au monde la volonté de progrès de ces peuples.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Voyez Walesa !

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous voulons une Europe de paix, de désarmement, de coopération. Nous voulons une Europe de fraternité, où chacun a sa place.

La contradiction entre la révision du code de la nationalité et le grand marché européen apparaît assez superficielle. En réalité, l'objectif de la droite, avec la libre circulation des capitaux et des hommes en 1993, l'entrée de la Turquie dans la Communauté européenne et le reflux brutal d'une immigration maghrébine et africaine, c'est de favoriser les sociétés multinationales pour qu'à Marseille comme à Lille ou à Amsterdam, la flexibilité et la précarisation soient le lot quotidien de millions de travailleurs expatriés.

Comment peut-on en conscience perpétuer le système du bouc émissaire et prétendre que le Maiien - et M. Pandraud connaît bien ce problème - qui mourra peut-être demain du haut d'un échafaudage est responsable de la crise que connaît le système capitaliste ? (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Il faut le dire à Walesa.

**M. Jean-Pierre Brard.** Les communistes n'ont cessé d'exiger l'abrogation pure et simple de la loi Pasqua. Malheureusement, le Gouvernement et les députés socialistes l'ont refusé.

C'est une décision qui proroge une législation d'exception et donc, au-delà de toutes les protestations d'antiracisme, dont je ne me permettrai pas de contester la sincérité, va objectivement, concrètement, perpétuer les inégalités et ne pas décourager comme il le faudrait les fervents du racisme.

Ce qui nous distingue de nos collègues socialistes (« Ah ! » sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)...

**M. Robert Pandraud.** On va savoir !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... c'est que nous pensons que la générosité ne doit pas s'arrêter là où commencent les exigences capitalistes. La générosité doit se traduire en actes concrets, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure !

**M. Robert Pandraud.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Brard.** Les communistes depuis plus de dix ans se sont prononcés pour l'arrêt de toute immigration...

**M. Jean-Claude Gaudin.** A coup de bulldozers !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et les travailleurs étrangers qui vivent en France comprennent notre attitude. Une nouvelle immigration ne servirait que les exploiters les plus féroces de la main-d'œuvre clandestine. Il est d'ailleurs curieux aujourd'hui d'entendre M. Giscard d'Estaing se prononcer contre l'immigration clandestine.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Il n'a jamais employé, lui, les bulldozers !

**M. Jean-Pierre Brard.** Que n'a-t-il pris - lui et ses Premiers ministres - les mesures qui convenaient pour y mettre un terme ?

En réalité, la volonté claire qui a dominé à cette époque, c'était de fournir des travailleurs immigrés taillables et corvéables à merci au patronat.

**M. Francis Delattre.** Et au grand capital ! Vous avez oublié !

**M. Jean-Pierre Brard.** Une fois que des étrangers sont en situation régulière dans notre pays, la loi française doit s'appliquer à eux sans la moindre exception sur la base d'un principe d'égalité.

Ils ne doivent être encadrés par aucune législation d'exception, qui reste le trait commun à la loi Pasqua et à la loi Joxe. Qui dit loi d'exception dit suspicion et la présomption de culpabilité qui engendre toutes les mesquineries bureaucratiques, les violations des droits de l'homme, le mépris et le racisme.

L'égalité, c'est le renouvellement normal, tranquille des titres de séjour, c'est le droit à une vie de famille normale, c'est le droit à toutes les prestations sociales, de la retraite aux allocations familiales, que les allocataires résident ou non en France.

Nous, députés communistes, nous sommes des internationalistes, c'est-à-dire solidaires de tous ceux qui, partout dans le monde, luttent pour des droits égaux entre tous les hommes et la fin du système d'exploitation qui caractérise le capitalisme. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et la Pologne ?

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Et la Roumanie ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous n'avons pas, nous, l'indignation sélective. Nous avons été parmi les premiers à nous exprimer après le drame de Pékin pour protester contre la violence bestiale qui a marqué l'intervention de l'armée.

**M. Pierre Forgeas.** Et l'Afghanistan !

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous n'avons pas de leçons à recevoir (« Si ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française) de ceux qui portent la responsabilité des crimes du colonialisme, qu'il s'agisse de Constantine, de Madagascar ...

**M. Philippe Vasseur.** Et Budapest ! Et Prague ! Et Berlin !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... plus récemment du Vietnam ou de l'Algérie ...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et la Roumanie de Ceausescu !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... de ceux qui ont mis les immigrés dans des avions charters, de ceux qui ont commandité l'assassinat de Malik Oussekiné ou bien de ceux qui ont couvert celui de Lucien Barbier l'année dernière à Amiens.

**M. Philippe Vasseur.** Vous, ce sont des millions de morts que vous avez sur la conscience !

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous n'avons pas, nous, l'indignation sélective. Nous défendons les droits de l'homme partout où ils sont en cause. De cette assemblée, nous sommes le seul groupe qui, de toute son histoire, n'a pas de sang sur les mains. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.* - *Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Arthur Dehaine.** Plus c'est gros, plus ça passe !

**M. Jean-Pierre Brard.** Contre les partisans de l'exclusion, nous sommes solidaires de ceux qui luttent contre la faim dans le monde, pour la paix et le désarmement. Il est vrai - vous semblez le confirmer - que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire !

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Ah oui ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais, comme le disait Jean Jaurès, et c'est particulièrement opportun en cette année du Bicentenaire, « la vérité est révolutionnaire. » (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Philippe Vasseur.** Dans ce cas, vous, vous n'êtes plus révolutionnaires !

**M. Ladialaa Poniatowski.** Plus c'est gros, plus ça passe !

**M. Jean-Pierre Brard.** Les communistes n'ont cessé de réclamer l'annulation de toutes les dettes de la France à l'égard des pays du tiers monde. Il faut assurer aux habitants des pays les plus déshérités...

**M. Philippe Vasseur.** L'Afghanistan, par exemple !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... dont les fils doivent s'expatrier pour faire vivre leurs familles, le droit de vivre dans leur famille, au pays, à chaque fois qu'ils le souhaitent. Dans les actes, il faut assurer ce droit de l'homme fondamental qui permet de choisir où l'on veut vivre. La misère qui caractérise les anciens pays colonisés bafoue ce droit. Il faut aller beaucoup plus loin qu'il ne vient d'être fait et construire un nouvel ordre économique permettant le développement équilibré de ces pays.

A cet égard, il est odieux de voir contester le principe de l'annulation de 16 milliards de francs de dettes par des gens qui semblent avoir oublié l'héritage du gaullisme...

**M. Robert Pandraud.** Oh !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... au profit de l'idéologie du Raymond Cartier des années soixante.

Communistes, nous sommes, dans la construction d'une société socialiste, - n'en déplaise à certains - solidaires du peuple polonais qui vient de s'exprimer librement (« Ah ! » et applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française) et qui donnait des généraux à la Commune de Paris. Nous le sommes du peuple chinois dans les épreuves douloureuses et pathétiques qu'il traverse.

Nous sommes solidaires des peuples du Moyen-Orient pour ce que chacun puisse vivre librement et pacifiquement dans des frontières étatiques reconnues, à l'abri des occupations et des ingérences étrangères quelles qu'elles soient.

**M. Arthur Dehaine.** Comme en Afghanistan !

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous sommes solidaires du peuple chypriote dans sa lutte pour la réunification, comme nous le sommes du peuple d'Afrique du Sud. Il subit la loi d'airain du gouvernement d'apartheid, qui continue à bénéficier des contrats des entreprises publiques françaises avec la bénédiction du Gouvernement, qui fait des déclarations mais n'entreprend rien de sérieux.

**M. Pierre Forgues.** Et l'Afghanistan ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous me parlez de l'Afghanistan, mais nous étions dès le début contre, et vous le savez bien ! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie.*)

**M. Philippe Vasseur.** A Moscou !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Joxe était même traité de paltoquet !

**M. Jean-Pierre Brard.** Par ailleurs, que ne conseillez-vous à vos amis américains d'imiter l'exemple soviétique et de se retirer de tous les territoires qu'ils occupent et où ils empêchent les peuples de vivre librement ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Nous ne serions pas communistes et il n'y aurait même pas de parti communiste en France sans cette solidarité qui est dans la nature même de notre conception des rapports sociaux et humains dans le monde.

Mais il ne serait pas honnête que l'horizon du monde vienne masquer la réalité souvent cruelle de notre propre pays. Les droits de l'homme doivent être partout protégés, y compris en France.

Les libertés, c'est aussi en France qu'elles sont violées. Les syndicalistes licenciés par milliers et les dix de chez Renault le savent. Combien d'inculpations et combien de condamnations pour les cent dix Maghrébins assassinés depuis 1980 ? Dans quel pays a-t-on pu assassiner Henri Curiel et Dulcie September en toute impunité si ce n'est le nôtre ?

Nous nous en tenons simplement à l'énoncé des faits.

Sous quel gouvernement a-t-on accueilli Duvalier, légalisé les centres de rétention et refuse-t-on le statut de réfugié à des jeunes Haïtiens dont le père a été assassiné par les tontons macoutes ? Vous ne dites rien sur ces criminels.

**M. Arthur Dehaine.** Pas d'amalgame !

**M. Jean-Pierre Brard.** Peut-on proclamer le principe du droit d'asile et se compromettre avec la police de Mobutu pour lui livrer des démocrates opposants à sa dictature ou encore préférer une législation européenne qui rendrait demain un étranger indésirable dans douze pays à la fois ?

Ce qui détermine les députés communistes, c'est le rassemblement de toute les victimes de la crise, c'est la solidarité...

**M. Philippe Vasseur.** Solidarité ? Pas vous !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... de lutte pour les conquêtes sociales et démocratiques qui seront le bien commun des Français et des immigrés, assurant à la fois le respect mutuel de l'insertion des seconds dans la société française.

Ce rassemblement ne peut se faire qu'à égalité de droits, dans le respect des différences et de la pluralité des cultures. C'est un rassemblement sur les problèmes concrets auxquels les familles de toutes origines sont confrontées. Le droit à un logement social, aujourd'hui bafoué, c'est exactement le même problème vital pour les travailleurs français réduits au chômage et pour les étrangers. Le droit au travail, le droit à la santé, à l'école, à la formation, à la culture, appellent aussi des luttes communes, persévérantes, des uns et des autres, notamment contre l'austérité et pour des crédits budgétaires permettant de mieux répondre aux besoins sociaux.

Cette solidarité est une réalité vécue au quotidien dans les entreprises où salariés de tous pays agissent ensemble pour le pouvoir d'achat, la formation, la qualification. Le racisme, c'est l'arme de la division, et c'est pourquoi vous en jouez. Le racisme n'a pas droit de cité dans la classe ouvrière française qui a mené victorieusement les luttes anticoloniales contre sa propre bourgeoisie, dont vous êtes les fidèles représentants ici.

**M. Arthur Dehaine.** Il ne lit pas un discours. Il lit son bréviaire !

**M. Jean-Pierre Brard.** Les députés communistes vont maintenant laisser les partisans de la discrimination et de l'exclusion des immigrés se compter dans le vote de censure.

Mais si l'adoption d'un texte de révision de la loi Pasqua est à mettre à l'actif des luttes, il ne saurait constituer qu'une étape. La liberté est une création continue et les députés communistes continueront à agir pour que l'égalité et le respect des droits de l'homme deviennent pour tous en France le vécu quotidien, ce qui sera une manière positive de faire vivre aujourd'hui les idées de la Révolution française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Chirac.

**M. Eric Raoult.** Enfin !

**M. Jacques Chirac.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous débattons aujourd'hui d'un sujet qui met en cause notre conception de la France, de son histoire, de sa culture, de l'unité et de la pérennité de notre peuple. Il n'est donc pas de débat plus essentiel pour l'avenir de notre nation.

La France, durant des milliers d'années, s'est formée par apports successifs de populations. Cap extrême du continent européen, elle a été traversée de courants dont l'addition a construit, dans la diversité des origines, un peuple dont la personnalité est forte, homogène, reconnue de tous à l'extérieur. Personnalité homogène car tous, d'où qu'ils viennent,

aspiraient à partager la même civilisation, la même conception de l'homme, de ses droits, le même attachement aux valeurs d'une nation qui a apporté au monde quelques-uns des messages essentiels qui fondent l'aspiration à la démocratie.

Terre d'immigration et de diversité, la France a su, au cours des siècles, assimiler ceux qui, venant vivre sur son sol, désiraient devenir ses enfants, sans doute parce que le mouvement des populations était lent, d'ampleur modérée, et qu'ainsi tous les nouveaux venus avaient à la fois le temps et le désir de s'intégrer à la communauté nationale. Ainsi la France s'enrichissait-elle lentement, sans que soit rompu l'équilibre de la société.

Cet équilibre, voilà plusieurs dizaines d'années qu'il est mis en cause. Les raisons, chacun les connaît : affaiblissement de la population française, croissance démographique incontrôlée dans certains pays en développement, besoins accrus de l'économie française en main-d'œuvre, développement de transports rapides, assouplissement des contrôles aux frontières. L'affaiblissement de la croissance, le développement du chômage, les difficultés du logement ont depuis lors concentré dans nos villes et nos banlieues des centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants vivant en marginaux, entrés en France souvent en infraction à nos lois, incapables de s'intégrer à notre civilisation et, souvent, peu désireux de le faire.

Bref, le problème de l'immigration, de son volume, de son contrôle, la situation des immigrés, leur place dans notre société, leur intégration dans notre communauté, sont devenus l'une des questions importantes de notre temps.

Devant pareille situation, que faire ?

La tentation est grande d'élever des barrières pour se protéger de ce qui est généralement ressenti comme une menace. Telle a été la réaction dans le milieu des années 1970, quand il importait d'inciter au retour chez eux des étrangers dont l'économie française avait cessé d'avoir besoin. Tel est encore le vœu de beaucoup, même si, au fond de soi, chacun comprend que la solution d'ensemble à ce problème ne saurait être aussi simple.

Une autre tentation est alors apparue. Faite d'idéologie et de bonne conscience, elle porte à ouvrir largement les frontières à ceux qui s'y pressent en grand nombre, en se désintéressant des conséquences que cela comporte : on aura reconnu la période de l'état de grâce de 1981, les régularisations massives, l'accueil illimité...

En 1986, confrontés à une situation caractérisée par la perméabilité de nos frontières, la présence sur notre sol d'une immigration clandestine évaluée à 500 000 personnes, l'augmentation de la délinquance, liée dans l'esprit de nombre de nos concitoyens - parfois à tort, d'ailleurs - à la présence de clandestins, le risque de voir se développer une réaction de type raciste ou xénophobe, ceci aggravé par les attentats terroristes où étaient impliqués des étrangers, nous avons dû prendre des mesures d'urgence.

**M. Jean-Christophe Cambadelle.** Les « charters » !

**M. Jacques Chirac.** Tout d'abord instituer, par les visas, le contrôle aux frontières. Ensuite, par les contrôles d'identité et la reconduite aux frontières, dissuader l'immigration clandestine.

Enfin, refuser de conserver sur notre sol les étrangers condamnés pour les délits ayant entraîné une condamnation à plus de six mois de prison.

Lutte contre l'immigration clandestine, contrôle et reconduite à la frontière des illégaux ...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Les « charters » !

**M. Jacques Chirac.** ... expulsion des délinquants, refus des mariages de complaisance, accélération de l'examen des dossiers de demandeurs de droit d'asile, cette politique, tout en respectant la dignité de la personne humaine, ...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Les « charters » !

**M. Jacques Chirac.** ... avait permis de redresser la situation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Immigration clandestine stoppée, délinquance en diminution sensible, terrorisme jugulé (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Approbation sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) ...

**M. Daniel Goulet.** Parfaitement !

**M. Jacques Chirac.** ... étrangers en situation régulière rassurés, expulsions et reconduites à la frontière pratiquement doublées, ...

**M. François Hollande.** Et l'élection présidentielle ratée !

**M. Jacques Chirac.** ... refus d'entrée sur le territoire portés à plus de 50 000 par an, tout cela avait conduit les Français...

**M. François Hollande.** A choisir Mitterrand !

**M. Jacques Chirac.** ... à considérer le problème de l'immigration comme un problème sérieusement traité.

**M. André Billardon.** Et vous avez été battu !

**M. Jacques Chirac.** Aujourd'hui, après bien des tergiversations, voici que le Gouvernement nous propose une nouvelle loi qui abroge, pour l'essentiel, les dispositions de la loi de 1986.

**M. Pierre Forgues.** C'était une loi scélérate !

**M. Jacques Chirac.** Ce faisant, il relance de la plus mauvaise façon qu'il soit la grave question de l'immigration dans notre pays.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est vrai !

**M. Jacques Chirac.** On comprend mal les raisons qui ont conduit M. Mitterrand, en présentant ses vœux au pays (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), à demander la suppression des dispositions de la loi du 9 septembre 1986.

**M. Roger Mas.** Loi scélérate !

**M. Jacques Chirac.** Rien, en effet, dans la situation des étrangers ne justifie aujourd'hui une nouvelle réforme. Lorsque j'ai chargé le ministre de l'intérieur de mon gouvernement de préparer un nouveau texte sur les conditions d'entrée et de séjour dans notre pays, il l'a fait naturellement dans le respect des principes contenus dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Cela est si vrai que le Conseil constitutionnel a déclaré ce texte conforme à la Constitution...

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Jacques Chirac.** ... et donc respectueux des principes de la Déclaration des droits de l'homme de 1789. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Par ailleurs, la nécessité d'appliquer humainement la loi aux immigrés clandestins...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** « Charters » !

**M. Jacques Chirac.** ... a été le souci constant et naturel des autorités. Je récusé à cet égard tout procès qui leur serait fait et qui tendrait à leur prêter une attitude hostile par principe aux étrangers ou des manquements au respect qui leur est dû, comme à toute autre personne humaine.

**M. Daniel Goulet.** Très bien !

**M. Jacques Chirac.** Le projet qui nous est soumis, monsieur le Premier ministre, est issu d'une volonté étrangère à la réalité de notre société, étrangère à la volonté du pays et de l'opinion : dans cette affaire, la responsabilité de M. Mitterrand est entière. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Il a entendu, seul, imposer une conception personnelle de la situation des étrangers en France (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Billardon.** L'élection présidentielle, c'était l'année dernière ! Et vous l'avez perdue !

**M. Jacques Chirac.** Le projet qu'il a inspiré et que vous nous présentez, monsieur le Premier ministre, est un projet inadapté et dangereux. Il ne tient aucun compte des véritables problèmes de l'immigration auxquels la France est aujourd'hui confrontée.

**M. Jeanny Lorgeoux.** Quel manichéisme sommaire !

**M. Jacques Chirac.** Vous proposez notamment d'abroger les dispositions relatives aux conditions de délivrance de la carte de résident, à la péremption de cette carte, aux conditions et aux modalités de l'expulsion. Vous faites l'impasse sur l'augmentation très forte du nombre des demandeurs de droit d'asile - 2 000 dans les années 1970, 26 000 en 1985, 35 000 en 1988, probablement 45 000 cette année. Et les trois quarts des demandeurs de droit d'asile sont des étrangers qui ont simplement trouvé là le moyen de tourner la loi. Il resteront en fait tous sur notre sol. Et vous assistez passifs depuis un an à cette augmentation inquiétante qui vide de son sens la politique de contrôle de l'immigration.

De plus, vous ne tenez aucun compte de la nécessité d'harmoniser notre politique avec celle de nos partenaires européens. Et M. Valéry Giscard d'Estaing a eu raison, tout à l'heure, de souligner l'importance de cette lacune. (« Ah ! » sur divers bancs du groupe socialiste.)

Il faut pourtant bien une politique concertée au niveau des Douze pour contrôler l'immigration. Or on ne trouve pas trace de la moindre intention à ce sujet dans votre texte.

Vous assortissez la reconduite à la frontière ou l'expulsion de tellement de nouvelles règles qu'elles deviendront dans les faits totalement impossibles. Vous enlevez au préfet, comme au ministre de l'intérieur, les moyens d'assurer la sécurité publique.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est vrai !

**M. Jacques Chirac.** Vous assouplissez tellement les conditions d'attribution de la carte de résident que tout le monde pourra y prétendre.

**M. Daniel Goulet.** Absolument !

**M. Jacques Chirac.** Mieux, les délinquants et les criminels y auront droit ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. André Billardon.** N'importe quoi ! Comme d'habitude ! On comprend pourquoi vous êtes battu à chaque élection présidentielle !

**M. Jacques Chirac.** L'objectif affiché du Président de la République sera atteint : traiter comme des citoyens français, et donc protéger de l'expulsion, les étrangers nés en France ou qui y vivent depuis longtemps même si c'est en situation irrégulière. Vous abandonnez ainsi la première des missions de l'Etat, qui est de prévenir les menaces à l'ordre public.

**M. Jeanny Lorgeoux.** Comme à Ouvéa !

**M. Jacques Chirac.** Loi de circonstance inspirée par l'idéologie ou l'intérêt partisan, elle ne tardera pas à produire ses fruits amers.

**M. Marcel Charmant.** La motion de censure, elle est déposée pour quoi ?

**M. Jacques Chirac.** La paix publique, la tranquillité des étrangers installés légalement sur notre sol en seront les premières victimes, sans compter une poussée possible de xénophobie ou de racisme.

**M. Alain Nérl.** Que vous encouragez !

**M. Jacques Chirac.** Vous en prenez le risque, monsieur le Premier ministre. Et vous aurez un jour à en rendre compte.

**M. Yves Dollo.** Vous jouez au pyromane !

**M. Jacques Chirac.** Le débat sur ce que doit être notre conception de la communauté nationale se trouve par là même relancé.

Il existe sur notre sol un nombre important d'immigrés installés durablement avec leur famille et qui demeureront sans doute en France de manière définitive.

C'est l'honneur et le génie de notre patrie d'avoir su rester depuis des siècles, malgré des circonstances parfois difficiles, une nation capable d'intégrer les apports successifs d'hommes venus d'autres pays, quelle qu'ait été leur origine.

**M. Daniel Goulet.** Très bien !

**M. Jacques Chirac.** Que fallait-il faire ?

**M. Roger Mas.** Que vous n'avez pas fait !

**M. Jacques Chirac.** Tout d'abord, lutter énergiquement contre l'immigration clandestine, éviter les conséquences du recours abusif au droit d'asile, limiter le volume de l'immigration aux besoins de la société. Vous ne le faites pas !

Ensuite, et de manière à obtenir une intégration des étrangers qui ont des attaches durables et profondes dans notre pays, conduire une politique sociale adaptée ainsi qu'une action tendant à favoriser l'accession de ceux qui le désirent à notre nationalité. Vous ne le faites pas !

**M. Pierre Forgues.** Et vous, qu'avez-vous fait ?

**M. Jacques Chirac.** Ainsi, vous refusez la discussion des propositions de la commission sur la nationalité qu'avait présidée M. Marceau Long. Chacun se souvient que cette commission des sages ...

**M. Roger Mas et M. Julien Dray.** Que vous avez enterrée !

**M. Jacques Chirac.** ... mise en place par mon gouvernement en 1987, représentative de tous les courants de la pensée politique et philosophique de notre pays, a présenté à la fin de cette même année, à l'issue d'une réflexion approfondie et de haute tenue, à l'issue de nombreuses auditions publiques et télévisées et d'une très large concertation ...

**M. Jean-Christophe Cambadélis.** Il ne fallait pas l'enterrer !

**M. Jacques Chirac.** ... tout un ensemble de conclusions dont la valeur a été unanimement saluée. Cet important travail a permis de ramener la sérénité dans ce débat essentiel et passionnel.

J'étais décidé à intégrer ces propositions dans le projet de loi réformant notre droit de la nationalité.

**M. André Billardon.** Qu'est-ce qui s'est passé ?

**M. Alain Bonnet.** Qu'est-il arrivé ?

**M. Jacques Chirac.** Quelles sont vos raisons, monsieur le Premier ministre, pour refuser les propositions de la commission Marceau Long ? Il faut nous les dire.

**M. Gabriel Kasperait.** C'est la démagogie !

**M. Jacques Chirac.** Vous empêchez ainsi des modifications du code de la nationalité qui permettraient de faciliter l'expression de la volonté individuelle de futurs compatriotes, notamment de nombreux jeunes à la recherche, souvent douloureuse, de leur identité.

En bref, vous ne faites rien pour hâter de façon décisive cette évolution vers l'intégration.

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà !

**M. Jacques Chirac.** Bien au contraire, le système que vous proposez tourne le dos à une tradition séculaire. Il tend en réalité à créer une catégorie nouvelle : celle d'étrangers qui, n'ayant pas vocation à l'intégration ou la refusant, pourront néanmoins néanmoins indéfiniment sur notre sol. Ils ne pourront donc jamais appartenir à la communauté nationale.

Au demeurant, une protection réelle de l'étranger ne saurait être obtenue au moyen d'un juridisme débridé. Je vous invite, monsieur le Premier ministre, à méditer l'expérience de 1981 : animés du même souci obsessionnel, vous avez abouti à faire considérer comme « délinquants » les étrangers qui s'étaient maintenus en situation irrégulière. Vous reconnaissez vous-même, je dois le dire, aujourd'hui cette erreur, mais vous n'en tirez aucune conséquence.

Il ne s'agit certes pas de se passer de la protection du droit. Je tiens à rappeler à ce sujet que la loi de 1986 reconnaissait aux étrangers en instance d'éloignement un certain nombre de garanties et, comme c'est normal, un recours devant un tribunal, assorti de la possibilité de sursis à l'exécution de la décision.

**M. Michel Suchod.** Non !

**M. Julien Dray.** Il n'y avait pas de sursis !

**M. Jacques Chirac.** Mais les moyens juridiques doivent être intégrés dans un ensemble global et cohérent de mesures sans lesquelles l'insertion dans notre communauté restera

encore longtemps à l'état de vœu pieux. Car l'intégration concrète et harmonieuse de l'étranger dans le groupe social, notamment dans la cité, est tout à fait primordiale.

Permettez-moi de rappeler, en illustration de ce propos, que je suis le maire d'une commune, d'une commune très populaire (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et qui comporte le plus grand nombre et sans doute la plus grande diversité d'étrangers.

**M. Pierre Forgues.** Le XVI<sup>e</sup> ?

**M. Jacques Chirac.** Si j'évoque cet exemple, c'est pour affirmer qu'un effort considérable peut et doit être consenti par tous ...

**M. Jean-Christophe Cambadella.** Allez dans le XIX<sup>e</sup> !

**M. Jacques Chirac.** ... pour favoriser une meilleure insertion de chacun au sein de la ville : logement, transport, école, formation professionnelle, etc.

Cette politique, il est vrai, ne doit pas concerner spécifiquement les étrangers. Il est bon en effet que leur insertion soit englobée dans une action plus large de lutte contre l'exclusion des plus défavorisés.

En définitive, ce sont les réalisations qui importent. Or, jusqu'à présent, aucune véritable politique, aucun moyen supplémentaire, n'ont été définis et fixés avec précision par votre Gouvernement. On semble en être resté au stade des études.

Quant au revenu minimum d'insertion, dont j'approuve le principe (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) et que j'avais d'ailleurs moi-même proposé lors de la campagne présidentielle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), j'observe que, tel qu'il est conçu, il n'est pas douteux qu'il constituera dans le cas présent une incitation puissante à l'entrée et au maintien dans notre pays d'étrangers en situation de précarité.

La loi de 1986, monsieur le Premier ministre, était, pour les étrangers comme pour les nationaux, une assurance de sécurité et de respect par tous d'une règle du jeu claire. Transformer la France en un « sanctuaire » des déshérités de la terre n'est ni responsable ni conforme à un règlement serein de la question. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Christophe Cambadella.** N'importe quoi !

**M. Jacques Chirac.** Mais les vieux démons de l'idéologie l'ont finalement emporté. Dans la précipitation, il va être donné une mauvaise réponse à une question qui met gravement en jeu l'avenir de notre société, son identité, son équilibre. Les solutions de facilité ne sont jamais porteuses d'avenir

**M. Pierre Forgues.** Ah ! Vous avez découvert ça, vous ?

**M. Jacques Chirac.** Il faut donc s'attendre, à bref délai, à d'inquiétantes conséquences : marginalité, délinquance, chômage, réactions de rejet...

Notre défiance à l'égard de cette réforme de pure circonstance ne peut donc être que totale.

Un apaisement de l'opinion et - pour reprendre une expression qui vous est chère - un « consensus »...

**M. François Hollande.** Ça ne vous est pas cher, le consensus ?

**M. Jacques Chirac.** ... sur l'immigration et la sécurité étaient peut-être sur le point d'apparaître ; ils vont voler en éclats.

C'est tout l'acquis des lois de 1986 sur l'amélioration de la sécurité des Français et des étrangers régulièrement établis chez nous, et aussi les progrès dans la réflexion sur l'acquisition de notre nationalité qui sont remis en cause.

En revenant brutalement aux errements de 1981, vous interrompez cette évolution favorable de l'opinion publique qui, mieux informée, avait peu à peu pris conscience à la fois de la complexité de ce problème et des situations mais aussi des exigences de l'intérêt national comme des exigences de la justice.

L'immigration est par nature un phénomène international. Les mouvements qui s'effectuent sous nos yeux entre le Nord et le Sud ne peuvent pas, naturellement, nous laisser indifférents et dépassent largement nos préoccupations intérieures.

La coopération et le développement des pays démunis est sans doute la grande cause et, comme l'aurait peut-être dit le général de Gaulle, « l'ardente obligation » de notre époque. Bien entendu, notre pays, de par son histoire, de par sa langue, de par ses multiples accords techniques, a des responsabilités de premier plan dans ce domaine. C'est donc d'une véritable « croisade pour le développement » qu'il devrait prendre la tête.

Qui ne voit aujourd'hui que la solution de fond aux problèmes de l'immigration se trouve dans l'aide que l'on peut apporter à ces pays afin que leurs nationaux puissent trouver chez eux le travail et les conditions de vie qu'ils viennent aujourd'hui chercher chez nous ?

Chacun admet qu'il existe un devoir impératif de solidarité envers les pays démunis, conforme d'ailleurs à l'intérêt de la France et aussi occasion de missions de coopération exaltantes et d'engagement pour notre jeunesse. Ne faudrait-il pas lancer le vaste projet d'alliance pour le développement que cette situation appelle ?

Dans cet esprit, la relance d'une grande politique de coopération méditerranéenne est aussi d'une importance majeure.

En effet, qui, plus que la France, est concerné par l'avenir des pays limitrophes de la Méditerranée, par leur développement économique, scientifique et culturel ?

Notre tradition, nos liens historiques, notre position géographique nous confèrent la vocation d'être le trait d'union entre l'Europe et tous les pays de cette région.

Ce serait donc avoir une vue courte des problèmes de l'immigration que de penser qu'une politique méditerranéenne ambitieuse n'est pas indispensable aussi à leur solution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Tous, nous devons prendre garde. Notre pays est loin d'avoir résolu tous ses problèmes. Il lui reste encore beaucoup à faire pour être plus fort, plus uni afin d'affronter dans de bonnes conditions la compétition au sein du grand marché européen. L'Europe ne se construira pas sur l'affaiblissement de notre patrie ; elle se construira, elle doit se construire avec une France solide et sûre d'elle-même.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Certes, il règne dans notre pays un climat d'une certaine euphorie, car la situation économique est, en raison de nos efforts durant deux ans (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*),...

**M. François Grussenmeyer.** Oui ! C'est vrai !

**M. Jacques Chirac.** ... et d'une situation internationale favorable, meilleure qu'elle ne le fut depuis quinze ans. Qu'avez-vous fait...

**M. François Hollande.** Et vous ?

**M. Jacques Chirac.** ... depuis un an, monsieur le Premier ministre, pour poursuivre l'effort ? (*« Rien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. François Hollande.** Et vous, que faites-vous depuis un an ?

**M. Jacques Chirac.** Où sont vos projets ? Où sont vos réformes ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En fait, avec plus d'habileté qu'en 1981, vous tentez de remettre en cause subrepticement les résultats acquis : notre politique de défense est aujourd'hui affaiblie. (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), nos départements et territoires d'outre-mer s'interrogent sur leur avenir (*Mêmes mouvements*), l'éducation nationale et la formation demeurent encadrées dans des structures centralisatrices dépassées, ...

**M. François Hollande.** Le R.P.R. aussi !

**M. Jacques Chirac.** ... les privatisations sont arrêtées et les renationalisations occultes engagées (*« Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestsations sur les bancs du groupe socialiste*), la baisse des impôts est quasi stoppée, malgré les excédents de recettes importants que nous vous avons laissés. Est-ce ainsi que vous préparez la France à entrer victorieusement dans l'Europe de demain ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Et voilà maintenant que votre projet de loi sur l'immigration risque de déchirer le tissu de notre société (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), d'introduire l'inquiétude, de favoriser les tensions, de nourrir les sentiments de frustration et peut-être d'hostilité.

**M. François Hollande.** Et dire qu'il fait sa rentrée !

**M. Jacques Chirac.** La France, à la veille du grand défi de 1993, a besoin de ramasser ses forces, de renforcer son unité, d'accroître la solidarité entre ses enfants.

Or, monsieur le Premier ministre, vous l'affaiblissez. Une fois de plus, vous semez le doute et la division. Vous compromettez notre avenir national. (« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Craignez que notre peuple ne le supporte pas longtemps. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quant à nous, comptables de notre action devant l'histoire, comptables de notre action devant notre avenir, nous avons le devoir impérieux de censurer votre action. (*Mmes et MM. les députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française se lèvent et applaudissent. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Rénovateurs, debout !

**M. le président.** La parole est à M. Louis Mermaz.

**M. Louis Mermaz.** Monsieur le Premier ministre, en quelques jours, voici donc une deuxième motion de censure. (« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Charles Ehrmann.** C'est le rôle de l'opposition !

**M. Robert Pandraud.** Jamais deux sans trois !

**M. Louis Mermaz.** Disons pour dédramatiser - à supposer que ce soit nécessaire - qu'elle ne sera pas plus votée, semble-t-il, que la précédente. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Robert-André Vivien.** On verra !

**M. Louis Mermaz.** Après la motion de censure des renovateurs issus des trois groupes de l'opposition, voici celle des caciques ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous n'êtes pas un nouveau non plus !

**M. Louis Mermaz.** Nous avons retrouvé M. Gaudin et M. Pons, qui n'avaient pas voté la motion de censure déposée et défendue par notre collègue centriste M. Bernard Bosson.

**M. Jean-Claude Gaudin.** On avait une frustration !

**M. Louis Mermaz.** Ils font leur rentrée et signent celle-là. Mais l'U.D.C., cette fois-ci, ne signe pas, probablement par souci de protéger le pré carré de Mme Simone Veil.

Le ton a changé en quelques jours. Les renovateurs s'inquiétaient le 16 mai dernier de ce que le Gouvernement ne faisait pas assez pour la suppression des contrôles aux frontières et pour la libre circulation des personnes à l'intérieur de la Communauté d'ici à 1993.

**M. Charles Ehrmann.** Ce n'est pas pareil !

**M. Louis Mermaz.** Cette fois-ci, l'on se préoccupe d'abord de fermeture, même si les circonlocutions d'usage, qui sont propres à tout texte de censure, figurent bien dans le texte de la motion.

Derrière la France des quadragénaires, les distingués orateurs que sont M. Giscard d'Estaing et M. Chirac ne risquent-ils pas de réveiller imprudemment la France des Dupont-la-Joie ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** « Mazeaud-la-Joie » !

**M. Louis Mermaz.** Distingué, le président Giscard d'Estaing l'est vraiment. Cela ne l'a pas empêché de se livrer à quelques agaceries, comme on disait au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'en-

contre du président de notre assemblée, (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)...

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. Louis Mermaz.** ... agaceries qui ne font pas progresser de façon significative le débat qui nous occupe cet après-midi.

Motion de censure et débat quelque peu insolites, alors que la loi de M. Joxe vient d'être adoptée, sans que cela ait causé ni bouleversement ni émotion excessifs, convenons-en, dans l'opinion française.

**M. Charles Ehrmann.** Oh !

**M. Louis Mermaz.** La prolongation des débats jusqu'à la fin de la semaine dernière par quelque valeureux collègue de l'opposition a fait long feu, convenons-en aussi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Bravo Mazeaud ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Godfrain.** Merci pour lui !

**M. Louis Mermaz.** Et nous avons maintenant ce débat sur la censure, sur une motion de censure sur l'immigration, débat qui, un jour, paraîtra aux générations futures comme bien étrange (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) et bien dépassé, au moment où s'ouvre la campagne sur les élections européennes, à un moment où nous avons tellement besoin de pédagogie et de raison ! (*A ce moment du débat, un coup de tonnerre retentit.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Le tonnerre gronde ! (*Sourires.*)

**M. François Hollande.** C'est un signe ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, visiblement le président Mermaz a le soutien des dieux. (*Sourires.*) Laissez-le donc poursuivre dans le calme !

**M. Philippe Vasseur.** C'est le tonnerre des dieux !

**M. Robert Pandraud.** Il y a certes le tonnerre, mais pas les éclairs !

**M. Louis Mermaz.** Vous faites presque autant de bruit que le tonnerre, messieurs !

**M. Jacques Godfrain.** Provocateur !

**M. Louis Mermaz.** Et en plus, ce débat intervient au moment où les regards se tournent vers ces foules chinoises qui se lèvent à l'appel de la liberté, où nous nous interrogeons sur l'avenir de l'Iran broyé par dix ans de fanatisme et d'intégrisme, à l'heure où la Pologne a peut-être commencé de s'affranchir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais arrêtons là l'énumération.

Mais pourquoi, mes chers collègues, cette motion de censure ?

**M. Jacques Godfrain.** Pour vous battre !

**M. Louis Mermaz.** S'agit-il d'un nouvel épisode dans l'interminable guerre des chefs qui mine et maintenant secoue l'opposition, avec certains exercices « d'assis-debout » ? (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

S'agit-il d'un prélude à la reprise en main du R.P.R. à l'automne prochain par M. Chirac ?

S'agit-il d'une tentative de faire cohabiter toute l'opposition ou presque dans un grand parti de droite recommandé par M. Balladur ?

**M. Jean Beaufile.** Ce n'est pas possible !

**M. Louis Mermaz.** Alors, une nouvelle fois, nous serions de trop dans le débat.

**M. Pierre Mazeaud.** Et si vous vous occupiez du parti socialiste ?

**M. Louis Mermaz.** Ou bien s'agit-il de regonfler, monsieur Mazeaud, l'une des deux listes uniques de l'opposition...

**M. Jacques Godfrain.** Parlez-nous des immigrés !

**M. Louis Mermaz.** ... conduite par le président Giscard d'Estaing, et qui n'arrive pas vraiment à décoller, tant elle est lourde de contradictions et de réticences ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je ne veux pas donner de conseils (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) mais je ne suis pas sûr que la méthode choisie soit la bonne (*Protestations sur les mêmes bancs*) et que vous ne preniez pas le risque, chers collègues de l'opposition, d'apporter du bois aux incendies...

**M. Philippe Vasseur.** Vous n'êtes pas sérieux !

**M. Louis Mermaz.** ... que tente encore une fois d'allumer une extrême droite sans loi ni foi.

**M. Philippe Vasseur.** On méritait mieux que ça !

**M. Louis Mermaz.** Le retour à une situation de droit, humaine et digne de la France, ne devrait rien avoir d'étonnant pour aucun d'entre nous.

**M. Philippe Vasseur.** C'est du niveau de la France de Bidochon ! (*Sourires.*)

**M. Louis Mermaz.** Je suis convaincu que nous partageons très largement sur ces bancs les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité.

**M. Philippe Vasseur.** Je vais vous envoyer la collection des Bidochon !

**M. Louis Mermaz.** Mais pourquoi cette crispation soudaine, alors que l'un de ceux qui vient de s'exprimer appelait jadis à une France décripée ? Pourquoi ne pas parler calmement et sans passion (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) d'un sujet qui engage à ce point l'avenir de notre pays ?

**M. Jean-Louis Guaduff.** Vous êtes l'homme de l'agression, monsieur Mermaz !

**M. Louis Mermaz.** Le Président de la République avait fait clairement connaître ses intentions lors des dernières élections présidentielles il y a un an, et, sur ce sujet sensible, les Français avaient très bien compris avant de se prononcer...

**M. Philippe Vasseur.** Faites un référendum !

**M. Louis Mermaz.** ... ce qu'il leur avait dit !

**M. Philippe Vasseur.** La vox populi !

**M. Louis Mermaz.** Sur l'accès à la nationalité (« *Référendum !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), le Président avait rappelé que, depuis des siècles, les enfants qui naissent en France de parents étrangers sont Français. C'est ce qu'on nomme le droit du sol.

**M. Pierre Mazeaud.** Pas depuis des siècles ! (« *Ça suffit, Mazeaud !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

**M. Louis Mermaz.** Seul, rappelait-il, le régime de Vichy, sous l'occupation allemande, avait manqué à ce droit.

Georges Pompidou, indiquait-il aussi, qui fut le dernier à retoucher le code de la nationalité, avait respecté le droit du sol !

**M. Richard Cazenave.** Vous mélangez tout ! Ce n'est pas le débat !

**M. Louis Mermaz.** Le Président rappelait, il y a un an, que les enfants d'immigrés, nés en France, pouvaient, à dix-huit ans, opter pour la nationalité de leurs parents. Mais ils n'avaient, ils n'ont, aucun geste à faire pour devenir Français, ils le sont ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Richard Cazenave.** Ce n'est pas le débat !

**M. Louis Mermaz.** Et M. Mitterrand concluait : « Pourquoi changer cela ? La France s'en est fort bien portée jusqu'ici. »

Le Président...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Vive Dieu le père !

**M. Louis Mermaz.** ... avait regretté également les difficultés rencontrées par les étrangers pour obtenir la nationalité française quand ils en faisaient la demande. Il avait souhaité que les procédures fussent accélérées. Pour ce qui est de l'immigration, il avait demandé que « l'immigré en situation régulière, pourvu d'une carte de séjour et d'un contrat de travail,...

**M. Robert-André Vivian.** Il baisse le ton tellement il est gêné : ce n'est plus une voix, c'est un murmure !

**M. Louis Mermaz.** ... soit traité sous tous les aspects de sa vie professionnelle et personnelle - salaire, conditions de travail, protection sociale, école pour les enfants - comme le sont les travailleurs français ! »

Cette volonté, il l'avait exprimée à nouveau - et on vient de le rappeler - en présentant ses vœux aux Français le 31 décembre dernier et tout récemment depuis Chambéry. C'est ce qui a été exposé aux Français et qui est aujourd'hui mis en œuvre par le Parlement. Jamais projet n'aura été annoncé et préparé d'aussi longue date. Qui pourrait dire que nous n'avons pas été prévenus à temps ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Au cours du débat précédent, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, a évoqué longuement l'histoire de l'immigration en France et l'évolution de notre législation.

**M. Eric Raoult.** Depuis Hammourabi !

**M. Louis Mermaz.** Il a eu raison de faire observer que, même si le sort des étrangers s'était amélioré sous la monarchie qui a préparé à travers les siècles les conditions de l'unité nationale, le tournant décisif avait été pris par la Révolution française.

**M. Jean Brocard.** C'est un cours d'histoire !

**M. Louis Mermaz.** C'est la Révolution française qui, dans un premier temps, est allée jusqu'à abolir la distinction entre nationaux et étrangers. Ce fut de courte durée et la montée des nationalités, puis des nationalismes en Europe, y a très rapidement fait obstacle.

Mais ce message universel, conforme à l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, est demeuré au plus profond de la conscience française, et l'un des vôtres, mesdames et messieurs les députés de l'opposition, s'est honoré en écrivant un livre courageux : *L'immigration, une chance pour la France.*

**M. Julien Dray.** Très bien !

**M. Louis Mermaz.** Oui, la France a réussi en un siècle à intégrer quelques millions d'étrangers. Le droit du sol, droit hérité de notre histoire, y a puissamment contribué.

Pendant toute cette période - un siècle -, le débat sur l'immigration comme les politiques d'immigration ont pris des tours différents. L'économie française a fait appel à la venue des travailleurs étrangers. Elle a profité pleinement de leurs activités. Elle les a parfois, elle les a souvent exploités.

Par deux fois, la crise, au lendemain de 1929 et à partir de 1974, a conduit à un ralentissement important de l'immigration. Par deux fois, la crise a eu des effets politiques et psychologiques. Elle a pesé sur l'évolution de la loi et de la réglementation, parallèlement à la montée des manifestations d'exclusion, d'intolérance et de racisme.

L'immigration aujourd'hui s'est considérablement ralentie pour les raisons économiques que j'ai rappelées.

La plupart des Etats en Europe, la France comme les autres, combattent énergiquement l'immigration clandestine. C'est nécessaire et il ne peut en être autrement. Encore faut-il que dans ces situations extrêmement douloureuses la dignité des hommes soit respectée.

Nous savons aussi combien il est urgent que les nations industrialisées se préoccupent de la crise qui sévit encore plus durement dans le tiers monde que dans les pays industrialisés.

Pourquoi ne pas rendre hommage de façon unanime à ce que la France fait déjà depuis tant d'années, jusqu'à cette décision du Président de la République de proposer au Parlement l'abolition de la dette des pays les plus pauvres ?

Nous savons que le ralentissement et le tarissement de l'immigration relèvent d'un changement profond de l'ordre international. La France entend y contribuer par elle-même et avec la Communauté européenne.

Mais ici, sur notre sol, la France, qui est un pays de droit, se doit de mettre ses actes en conformité avec ses principes. C'est notre sens de la justice...

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Justice politicienne !

**M. Louis Mermaz** ... qui est engagé et cela seul justifierait ce que nous entreprenons. Mais il y va aussi de notre réputation et de l'intérêt de notre pays et de sa population tout entière, car nous savons parfaitement que les phénomènes d'exclusion ont un effet d'entraînement et que finalement ils n'épargnent personne.

**M. Richard Cazenave.** Vous les encouragez !

**M. Louis Mermaz.** Cela commence par les immigrés et cela continue par les plus faibles, par tous les exclus.

En 1981, nous avons voulu protéger l'immigré de l'arbitraire et nous avons subordonné les mesures d'expulsion à la constatation d'une menace grave à l'ordre public, après avis conforme d'une commission. De même nous avons confié à l'ordre judiciaire la reconduite à la frontière pour situation irrégulière. Qu'on ne nous parle pas, comme vient de le faire M. Chirac, d'un accueil illimité en 1981.

**M. Arthur Dehaine.** Pourtant, c'est vrai !

**M. Louis Mermaz.** C'est dans les années 60 et 70, pour des raisons économiques, que le nombre d'étrangers vivant sur notre sol a augmenté. Mais depuis, nous avons connu un recul important, et nous sommes aujourd'hui dans une situation de stabilité.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Absolument !

**M. Louis Mermaz.** La loi du 17 juillet 1984, cette loi qui, rappelons-le, fut votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très juste !

**M. Louis Mermaz.** ... avait instauré le titre unique de séjour et de travail valable dix ans, attribué de plein droit à certains étrangers, et sous condition à d'autres. Ce titre de séjour - et nous l'avons tous voulu - était renouvelable de plein droit. Nous mettions ainsi tous ensemble fin à une situation de précarité difficilement supportable.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Louis Mermaz.** Mais la loi du 9 septembre 1986, dite loi Pasqua...

**M. Robert Pandraud.** Très bonne loi !

**M. Louis Mermaz.** ... dont on ne dira pas qu'elle ait fait l'objet d'une exceptionnelle concertation, est, à notre sens, revenue dangereusement sur ces acquis. Et en entendant à l'instant s'exprimer M. Chirac, je retrouvais les accents de son discours d'investiture de mars 1986 où, de cette tribune, il faisait un certain amalgame entre immigration et insécurité, donnant alors des gages à l'extrême-droite ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Richard Cazenave.** L'insécurité, c'est vous qui l'avez créée.

**M. Louis Mermaz.** La loi Pasqua a remis ainsi en cause dans plusieurs circonstances la délivrance de la carte de résident de plein droit dont je viens de parler.

**M. Robert Pandraud.** Eh oui !

**M. Louis Mermaz.** Elle a posé à ce sujet des conditions restrictives, généralisé les cartes temporaires, réduit les catégories d'étrangers inexpulsables et supprimé de nombreuses garanties en matière d'expulsion et de reconduite à la frontière.

**M. Pierre Mazeaud.** Elle a rétabli la notion d'ordre public !

**M. Louis Mermaz.** C'était un recul redoutable, monsieur Mazeaud, en matière de droits de l'homme et de libertés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

De nombreux groupements de tous les horizons, culturels, religieux et politiques, s'étaient élevés vigoureusement contre cette régression du droit que rien ne justifiait, ...

**M. Arthur Dehaine.** Sauf le Conseil constitutionnel !

**M. Louis Mermaz.** ... sinon des considérations politiques et l'exploitation à des fins politiques et partisans des pires thèmes sécuritaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La loi Joxe...

**M. Jean-Louis Gauduff.** La loi Mitterrand, vous voulez dire !

**M. Louis Mermaz.** ...reviendra sur les dispositions de caractère discriminatoire de la loi Pasqua sans affaiblir en rien notre capacité de nous opposer à l'immigration clandestine. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Alain Juppé.** C'est une contrevérité !

**M. Louis Mermaz.** La carte de résident de plein droit est rétablie comme en 1981. La situation des mineurs de seize à dix-huit ans est réglée positivement et l'on met fin à des situations particulièrement douloureuses.

Les catégories inexpulsables sont élargies. La reconduite à la frontière est désormais susceptible d'un recours devant l'ordre judiciaire et ce recours est suspensif.

**M. Charles Ehrmann.** Et voilà !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est contraire à la Constitution !

**M. Louis Mermaz.** Nous restaurons ainsi de légitimes garanties de procédure, normales dans une démocratie, dans un Etat de droit.

**M. Philippe Sanmarco.** Très bien !

**M. Louis Mermaz.** Nous rétablissons les droits de l'immigré et de son défenseur. Nous renforçons les droits des résidents de longue durée, nous renforçons les droits de ceux ayant des liens familiaux avec la France, dans le but de favoriser leur intégration.

Cela est conforme à l'intérêt de notre pays. (« Non ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Cela est conforme à son avenir, que nous ne concevons pas en termes élitiques, mais en termes ambitieux et dignes de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jacques Baumel.** Vous agissez contre son intérêt !

**M. Robert-André Vivien.** Démagogues !

**M. Christian Estrosi.** Vous détestez la France !

**M. Louis Mermaz.** Gardons-nous de subordonner ce débat à des considérations de caractère trop polémique. Comme représentants de la nation, nous devons nous opposer aux pulsions et aux impulsions de toutes sortes qui secouent la société.

**M. Richard Cazenave.** Des pulsions que vous ressuscitez ! Et vous savez très bien ce que vous faites !

**M. Louis Mermaz.** Sachons que la politique de l'immigration que nous voulons conduire ne requiert pas seulement des bons sentiments, même si ceux-ci sont nécessaires et accessibles à tous. Il faut aussi une volonté politique, des changements de mentalité, des moyens financiers. Nous savons que le Premier ministre et le ministre de l'intérieur se préoccupent d'améliorer les conditions d'accueil des étrangers en France. Nous savons que le ministre de la solidarité s'est engagé à simplifier et à accélérer, comme le lui demande le Président de la République, les procédures de naturalisation. Mais que de moyens financiers ne faudra-t-il pas, dans les prochaines années, encore mobiliser en matière d'éducation nationale pour réaliser l'égalité des chances, en matière de formation, en matière d'emploi, en matière de logement, en matière culturelle, en matière sanitaire !

La loi votée en première lecture à l'Assemblée nationale doit ouvrir la voie à une politique nouvelle de l'immigration. La France sera vers l'an 2000, nous disent les futurologues, la nation la plus peuplée d'Europe occidentale...

**M. Arthur Dehaine.** La moins dépeuplée !

**M. Louis Mermaz.** ...mais c'est parce qu'elle a réussi jusqu'ici, malgré les difficultés et certains retours en arrière, l'intégration des immigrés vivant sur son sol. Comment sous-estimer ce que représente, en termes de rayonnement culturel, linguistique, international, une politique généreuse et efficace, donc réaliste ? Si la langue française se maintient au premier rang dans tout le bassin méditerranéen, des rives européennes aux rives du Maghreb, ne croyez-vous pas que l'immigration y est pour quelque chose ?

**M. Patrick Ollier et M. Jacques Baumel.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Jacques Godfrain.** Vous ne pensez pas ce que vous dites !

**M. Louis Mermaz.** Il est vrai que, sur le plan de la francophonie, il faut que la France fasse les efforts et concentre les investissements nécessaires pour prendre le relais dans ces pays voisins et amis.

Un dernier mot puisque la motion de censure nous y invite en critiquant des actions engagées par le Gouvernement et par sa majorité dans les domaines du logement, des privatisations et de l'équilibre des finances publiques. Oui, le Gouvernement et sa majorité ont pris et prennent un certain nombre de dispositions que nous revendiquons hautement.

Premièrement, en voulant clarifier les rapports entre bailleurs et locataires, afin d'assurer un meilleur équilibre des charges pour chacun dans le respect des droits et des obligations mutuels.

Deuxièmement, en mettant fin à la politique des noyaux durs et en redéfinissant le rôle de l'Etat au sein de l'économie.

Troisièmement, en poursuivant la réduction du déficit budgétaire de 115 à 100 milliards en 1989 et à 90 milliards en 1990, malgré deux contraintes : la fin des recettes miracles provenant des privatisations et le respect de plusieurs priorités, comme l'harmonisation européenne et l'effort exceptionnel consenti pour la rénovation du système éducatif.

Cela nous a semblé d'autant plus nécessaire que la politique de nos prédécesseurs avait accompagné une hausse trop importante, à notre sens, des loyers. Cela nous a semblé d'autant plus nécessaire que certaines interventions partisans dans la privatisation d'entreprises publiques s'étaient produites, sans oublier le recours aux recettes des privatisations pour équilibrer le budget.

**M. Arthur Dehaine.** Vous savez que ce n'est pas vrai !

**M. Louis Mermaz.** Tout cela, M. Chirac a voulu l'effacer, dans un style particulier, que nous analysons toujours avec intérêt, en procédant par incantations. Mais, après tout, les dernières lignes de la motion de censure ont peut-être pour objet, dans l'esprit de leurs auteurs, d'éviter de focaliser celle-ci sur un seul sujet, dont les auteurs ont compris en fin d'écriture que le maniement est toujours délicat.

Il découle de mon propos - vous l'aurez deviné - que nous faisons confiance au Gouvernement. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Nous lui faisons confiance pour renforcer la puissance économique de notre pays...

**M. Arthur Dehaine.** C'est mal parti !

**M. Louis Mermaz.** ... pour réussir avec les autres Etats la construction de l'Europe mais aussi pour être fidèle aux valeurs de notre démocratie, qui ont une portée universelle et qui assurent le renom de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Allez debout !

**M. le président.** Compte tenu de l'heure, après que M. le Premier ministre se sera exprimé à l'issue de l'intervention de M. Hyest, l'Assemblée voudra sans doute procéder aux explications de vote.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Les groupes de l'opposition renoncent aux explications de vote !

**M. Charles Ehrmann.** Tout a été dit et bien dit ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Et Hyest ?

**M. le président.** S'il vous plaît ! Personne ne veut être désagréable à l'égard de M. Hyest.

Vous avez la parole, mon cher collègue.

**M. Jean-Jacques Hyest.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, j'espère avoir encore quelque chose d'intelligent à dire dans ce débat.

**M. Jean Beaufile.** Ce n'est pas l'avis de M. Ehrmann !

**M. Arthur Dehaine.** Il y a encore à dire !

**M. Jean-Jacques Hyest.** Monsieur le Premier ministre, répondant à une inspiration venue d'en haut...

**M. Arthur Dehaine.** Dieu le Père !

**M. Jean-Jacques Hyest.** ... vraisemblablement contre votre gré et celui du ministre de l'intérieur, vous avez à nouveau ouvert maladroitement, et dans les pires conditions, un dossier important : celui de l'immigration.

**M. Richard Cazenove.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Hyest.** Agissant ainsi, vous avez à nouveau fait des immigrés des otages de la politique politicienne au moment où les passions commençaient à s'apaiser. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) C'est, hélas, un débat escamoté et dévoyé auquel nous avons assisté pendant une semaine dans cette assemblée.

**M. Arthur Dehaine.** C'est vrai !

**M. Jean-Jacques Hyest.** Le groupe de l'Union du centre n'a pas cette conception de la vie politique ni de l'intérêt général. Nos objectifs étaient simples. Nous souhaitions, puisque vous vouliez légiférer, un texte qui mette en place une véritable politique d'insertion. Nous souhaitions un texte qui lutte efficacement contre l'immigration clandestine. Nous souhaitions un texte qui se place résolument dans la perspective européenne. Nous souhaitions enfin - et nous regrettons que cela n'ait pas été possible malgré nos efforts en ce sens pendant tout le temps de ce débat, même si vous n'en êtes pas les seuls responsables - aborder les problèmes de fond, ce qui aurait donné au travail parlementaire une image de sérieux et de sérénité dont nous serions tous sortis grandis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Au lieu de cela, nous avons assisté à la surenchère de ceux qui auraient le monopole de la défense des droits des immigrés, dont les excès verbaux et de comportement n'ont pour effet que de susciter chez d'autres les passions et le rejet des immigrés.

**M. Richard Cazenove.** Tout à fait !

**M. Jean-Jacques Hyest.** Et que dire d'un ministre qui, refusant tout dialogue sur des points importants du texte en discussion, a lui aussi contribué au détestable climat de ce débat, si bien qu'aucun des amendements de l'opposition, quel qu'il soit, n'a été réellement discuté ?

**M. René Dosière.** C'est la faute à Mazeaud !

**M. Pierre Mazeaud.** Au ministre !

**M. Jean-Jacques Hyest.** Je ne reviendrai que brièvement sur les points de désaccord entre le Gouvernement et nous-mêmes à propos de ce texte adopté par les seuls députés socialistes. Si nous étions d'accord, monsieur le Premier ministre, avec des dispositions visant à permettre une meilleure insertion des jeunes et le regroupement familial, si nous étions prêts à souscrire à des dispositions permettant que des garanties de droit fassent que toute erreur ou toute mesure

semblant arbitraire soit désormais évitée - car nous entendons, nous aussi, que les étrangers en situation régulière soient protégés - nous estimons dangereux ce texte qui, sous la pression des plus extrémistes, a dérivé dans le sens du flou et du laxisme.

Mauvaise répartition des compétences, suspicion sous-jacente de l'administration dont, il faut le rappeler, la tâche est difficile et complexe, enfin irréalisme total devant les mesures à prendre pour lutter contre l'immigration clandestine : telles sont les principales raisons de notre désaccord sur ce sujet avec votre gouvernement.

Parce que, comme la semaine dernière en matière de logement, vous préférez, répondant au prurit de l'idéologie de certains et au goût du symbolique de quelque autre, ne pas prendre les véritables responsabilités dans le domaine de l'immigration.

**M. Arthur Dehaine.** Exactement !

**M. Jean-Jacques Hyest.** Nous devons répéter combien nous sommes inquiets des conséquences de ce texte et de son contexte.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Hyest.** Parce que vous n'avez pas proposé des mesures concrètes en matière d'insertion et d'intégration. Qu'il s'agisse du logement, de l'éducation, de la formation, les choses continueront à être difficiles pour les collectivités locales, sur lesquelles repose la lourde charge de l'insertion. Parce qu'elles seront toujours plus difficiles pour les plus démunis de nos concitoyens qui, dans les grandes cités et les banlieues, vivent quotidiennement les difficultés de l'intégration, avec tous les phénomènes de rejet que cela risque de susciter, nous dénonçons le moment et le caractère purement factice de ce débat. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Si vous persistez à ne pas comprendre que l'on ne traite pas des problèmes de cette nature à coup d'incantations élyséennes, vous serez bien obligé malgré vous, un jour ou l'autre, de rouvrir ce dossier. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Le groupe de l'Union du centre était prêt au dialogue et à la concertation, ainsi que tous ceux qui souhaitent une politique ferme, réaliste et humaine de l'immigration.

Mais ce fut une occasion manquée de votre fait.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ce n'est pas la première !

**M. Guy Bêche.** Et pas la dernière !

**M. Jean-Jacques Hyest.** C'est pourquoi, parce que nous n'avons eu aucune réponse aux questions que nous avons posées, parce que votre politique ne répond en rien à ce que nous sommes en droit d'attendre d'un gouvernement responsable dans le domaine de l'immigration, le groupe de l'Union du centre sera amené à voter la censure. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'opposition a usé de la faculté que lui donne le deuxième alinéa de l'article 49 de la Constitution en déposant une nouvelle motion de censure. C'est son droit et, évidemment, nul ne lui conteste.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Heureusement !

**M. Richard Cazenave.** Merci !

**M. le Premier ministre.** Permettez-moi cependant de trouver la procédure singulière (« Ah ? ») sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre, le moment mal choisi et l'argumentation inopérante. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

**M. Arthur Dehaine.** Développez !

**M. le Premier ministre.** La procédure est singulière dans la mesure où cette motion de censure tend, ni plus ni moins, à revenir sur un vote intervenu voilà seulement quarante-huit heures...

**M. Jacques Toubon.** Pas du tout !

**M. le Premier ministre.** ... car ce que vous contestez le mardi, c'est la loi adoptée le dimanche.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Le vote n'est pas définitif !

**M. Pierre Mazeaud.** La loi n'est pas encore définitivement adoptée. Que faites-vous du Sénat et du Conseil constitutionnel ?

**M. le Premier ministre.** Il y aurait de quoi surprendre dans ce mélange des genres, mais je crois avoir finalement trouvé l'explication.

Vous étiez persuadés de nous conduire à l'utilisation de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution sur la loi présentée par mon ami Pierre Joxe et vous aviez rédigé votre motion dans cette perspective.

**M. Pierre Mazeaud.** Pourquoi avez-vous demandé l'autorisation d'engager la responsabilité du Gouvernement ?

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, je vous en prie, laissez M. le Premier ministre s'exprimer. C'est lui qui a la parole, et lui seul !

**M. Richard Cazenave.** Tout à l'heure, M. Chirac n'a pas été interrompu, peut-être ?

**M. le président.** Je demande à chacun d'écouter le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, vous seul avez la parole.

**M. Jacques Godfrain.** On peut quand même exprimer notre opinion !

**M. le Premier ministre.** Nous avons donc su nous dispenser du recours à l'article 49, alinéa 3, mais il ne vous était plus possible de modifier votre propre texte car il avait fait l'objet d'un accord entre vous. Et chacun sait qu'un tel accord est trop rare, trop pénible à obtenir, qu'il devient donc trop précieux pour être inutilisé. C'est ce qui vous a conduit à cette procédure inédite.

**M. Philippe Mestre.** Allégation gratuite !

**M. le Premier ministre.** Procédure singulière donc, mais également moment mal choisi. Cependant, à ce sujet, je m'empresse de préciser que vous n'en êtes pas totalement responsables.

**M. Arthur Dehaine.** Heureusement !

**M. le Premier ministre.** Je connais suffisamment beaucoup d'entre vous pour penser qu'ils auraient sans hésiter reporté ce débat de censure s'ils avaient pu mesurer ce qu'il peut avoir d'un peu étrange et, ainsi que M. le Président Giscard d'Estaing le disait d'ailleurs lui-même tout à l'heure, d'un peu dérisoire - excusez-moi ce mot -...

**M. Pierre Mazeaud.** C'est le Gouvernement qui a demandé l'urgence !

**M. le Premier ministre.** ... au moment où retiennent notre attention des événements considérables à l'extérieur de nos frontières en Pologne, en Iran et surtout en Chine.

Car je sais rejoindre vos préoccupations à tous en songeant un instant à la Chine. Nul ne sait ce qu'il pourra en advenir mais, tous, nous savons qu'aucune répression, jamais, n'a eu durablement raison de l'idéal démocratique. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Tous nous savons qu'un pouvoir tout à la fois aveugle et anonyme n'est pas en mesure de s'imposer durablement face à la détermination collective et au courage individuel. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Pour ces centaines de milliers, ces millions de Chinois, jeunes et moins jeunes, le sang qui a coulé dans les rues de Pékin n'est pas seulement une réponse inhumaine, c'est aussi une réponse inefficace.

Et je sais bien que, par-delà ce qui nous oppose, c'est tous ensemble que nous avons été saisis de la même émotion et sommes animés par la même inquiétude, celles que ressentent les démocrates du monde entier.

Les Etats membres de la Communauté européenne sont en ce moment même en train de coordonner leur attitude à l'égard de la Chine et, en ce qui concerne le Gouvernement

français, il est clair que nous entendons geler dès maintenant les relations de tout niveau avec la République populaire de Chine.

Et, puisqu'il s'agit du monde entier, je voudrais que chacun y songe au moment où nous allons reparler de la situation des étrangers en France car c'est selon moi pour l'avoir oublié, ou pour n'en avoir pas assez tenu compte, que votre argumentation est inopérante.

Au-delà des divergences et sans chercher la polémique, je voudrais évoquer avec vous la réalité sous un double éclairage : l'absolue nécessité de limiter l'afflux d'étrangers en France, l'impérieux devoir d'offrir à ceux qui vivent en situation régulière sur notre territoire la dignité et la sécurité auxquelles ils ont droit.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est ce que nous avons dit et fait !

**M. le Premier ministre.** Sur la nécessité de faire échec à l'immigration clandestine, tout le monde s'accorde et les divergences ne naissent que sur les moyens à mettre en œuvre.

**M. Robert Pandraud.** Comment ?

**M. le Premier ministre.** Il y a, en effet, dans le monde trop de drames, de pauvreté, de famine pour que l'Europe et la France puissent accueillir tous ceux que la misère pousse vers elles. Aussi bien, et si pénible que cela soit pour les fonctionnaires quotidiennement confrontés à des situations humaines déchirantes, nous faut-il résister à cette poussée constante.

Pour autant, nous savons tous que nul gouvernement n'a le pouvoir, quand bien même il en aurait l'intention, de faire de notre pays une sorte de bunker parfaitement étanche.

**M. Jacques Godfrain.** Ce n'est pas la question !

**M. Jean-Claude Gaudin.** De toute façon, il n'y a pas de risque !

**M. le Premier ministre.** Notre histoire ne nous y porte pas et, de toute façon, notre géographie nous en empêcherait.

A partir de ce constat, certains considèrent que la seule solution consiste à nous bâtir à l'étranger une réputation de rigueur suffisante pour dissuader l'immigration. Faisons en sorte, disent-ils, que tous les candidats à l'immigration clandestine sachent nos frontières infranchissables, et ils renonceraient à venir.

Je ne sous-estime pas cet aspect. Et Pierre Joxe n'a cessé d'attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que la France avait, dans certaines nations du tiers monde, la réputation d'être moins inaccessible que d'autres pays européens. Nous en tenons compte et plusieurs dispositions adoptées par l'Assemblée la semaine dernière permettront une amélioration.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Laquelle ?

**M. le Premier ministre.** Au-delà, je voudrais que le problème soit enfin perçu au niveau où il se pose.

Vue du fin fond de l'Afrique ou de l'Asie, la France est toujours la France, que son Premier ministre soit socialiste ou président du R.P.R. Il y a quelque illusion à croire que des étrangers se livrent à une analyse juridique des dispositions applicables avant d'entamer un voyage auquel le désespoir les pousse. Il y a quelque naïveté à penser qu'il y ait pour eux une différence dans le fait que la loi en vigueur porte le nom de Pierre Joxe ou de Charles Pasqua.

Non, mesdames, messieurs, si des lois strictes sont nécessaires, ce n'est cependant pas à travers elles qu'on peut décourager les flux migratoires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ceux qui vivent, ou plutôt qui survivent, dans le plus extrême dénuement voient la France comme une terre de liberté et d'opulence. Et dans la situation où ils se trouvent, ils sont bien souvent prêts à affronter n'importe quel risque pour atteindre des pays qui, vus du leur, leur apparaissent comme une espèce d'Eldorado. *(« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Ainsi, pour lutter efficacement contre l'immigration, il faut agir sur les causes et pas seulement sur les effets. Agir sur les causes, cela signifie contribuer à ce que les populations concernées puissent avoir un espoir chez elles plutôt que de venir le rechercher chez nous.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Vaste programme !

**M. le Premier ministre.** C'est sûr !

Cela exige donc avant tout de mener une politique de coopération ambitieuse et de mettre un peu d'ordre dans les affaires économiques de la planète.

La solution réelle du problème, elle est là et là seulement. Et j'affirme ici, sans risque d'être contredit, que, lorsque le Président de la République envisage l'annulation des dettes des pays les plus pauvres, il s'attaque aux racines mêmes de l'immigration clandestine plus efficacement que ne pourrait le faire aucun dispositif juridique ou policier. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il nous faut avoir la volonté d'exercer un contrôle très strict à nos frontières, et nous l'avons.

**M. Robert Pandraud.** Ce n'est pas vrai !

**M. le Premier ministre.** Mais il nous faut aussi avoir la lucidité de savoir que cette solution ne pourra jamais être à la mesure du problème, qu'elle ne sera pas suffisante à le régler. Elle est un pis-aller nécessaire, tandis que le remède unique et véritable ne réside que dans le développement du tiers monde.

Cela dit, une précaution supplémentaire est indispensable. Les étrangers qui bravent nos lois et prennent tous les risques pour pénétrer sur notre territoire le font avec l'espoir d'y trouver des moyens de subsistance. Il y a dans cet espoir une grande part d'illusion, mais il y a aussi une certaine réalité, et une réalité en l'occurrence honteuse. Je vise ici ces personnes sans scrupules qui utilisent de la main-d'œuvre clandestine, surexploitée et à ce point sous-payée qu'elle s'apparente à une forme moderne de l'esclavage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Oui, mesdames, messieurs, nous devons avoir la douleur de reconnaître qu'il existe aujourd'hui, en France, des sortes de négriers...

**Un député du groupe Union pour la démocratie française.** On va pleurer !

**M. le Premier ministre.** ... qui ont organisé des espèces de filières d'accès et entretiennent des fabriques clandestines, qui sont de ce fait même des fabriques de clandestins.

**M. Jacques Godfrain.** Et que fait la police ?

**M. le Premier ministre.** Dans les tout prochains jours, un projet de loi vous sera soumis, qui traite avec toute la sévérité requise ces mercantis odieux, ces marchands de force de travail qui encouragent pour l'exploiter l'immigration clandestine. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Voilà, mesdames, messieurs les députés, trois aspects de notre politique, d'inégale importance mais tous les trois indispensables.

**M. Jean-Claude Gaudin.** On a bien fait de censurer, cela l'oblige à faire quelque chose !

**M. le Premier ministre.** Il s'agit de la répression des employeurs d'immigrés clandestins, car nous ne pouvons tolérer l'enrichissement des uns fondé sur la misère des autres, du renforcement constant des contrôles aux frontières, pour diminuer les effets, et d'une ambition constante en matière d'aide au développement du tiers-monde pour s'attaquer aux causes réelles.

Tout cela vaut, par essence, à l'égard de toute immigration nouvelle. Mais le problème change radicalement de nature lorsqu'il s'agit de la population immigrée sur notre territoire en situation régulière - c'est le séjour... avant l'entrée.

Du triptyque dissuasion - contrôle - répression, qui s'applique à l'immigration clandestine, on passe pour les étrangers en situation régulière au triptyque compréhension - insertion - intégration.

Comprendre, c'est d'abord savoir que 80 p. 100 des étrangers qui vivent en France y sont depuis plus de dix ans. Ils ont fait souche et ils y resteront durablement.

Comprendre, c'est également savoir qu'on ne peut pas, qu'on ne doit pas mettre cette population en situation d'insécurité juridique permanente, ce qui était l'effet de la loi que nous entendions abroger et que nous entendons remplacer

par les nouvelles dispositions que l'Assemblée vient d'adopter et que le Sénat discutera la semaine prochaine. On ne peut pas, on ne doit pas lui rendre la vie plus difficile qu'elle ne l'est déjà, en multipliant les démarches et les formalités administratives, les petites vexations et les grandes controverses.

Parcourant rapidement le compte rendu de vos débats de la semaine dernière, j'ai été frappé par une chose : pour discuter de tel ou tel article du projet, certains orateurs prenaient des exemples concrets qui souvent s'appuyaient sur l'hypothèse de base selon laquelle l'étranger était délinquant, parfois criminel,...

**M. Jacques Godfrain.** Il le devenait !

**M. le Premier ministre.** ... éventuellement terroriste - j'ai moi-même entendu ce terme en séance - ce qui, naturellement, faisait apparaître la législation proposée comme inadaptée.

Mais il faut bien comprendre qu'une telle approche est non seulement injuste et pernicieuse, mais qu'elle est également absurde. Bâtir un droit des étrangers prenant comme norme le fait que ceux-ci seraient délinquants potentiels serait aussi injuste, aussi absurde que de prétendre bâtir un code de la route fondé sur l'idée que tous les conducteurs seraient pris de boisson.

Seule la défiance suscite la défiance et la peur engendre la peur. Les étrangers ne doivent pas vivre en suspects à nos yeux. Ils n'ont pas à se faire pardonner leur présence et tout ce qui améliore l'accueil fait à ceux qui sont en situation régulière bénéficie à l'ensemble de la population, qu'elle soit française ou étrangère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La compréhension de ces quelques évidences est la condition de l'insertion.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets sur les Français et sur les étrangers. Pour les uns comme pour les autres, l'absence de qualification, lorsqu'elle existe, rend le chômage plus probable ; le chômage, pour les uns comme pour les autres, entraîne la pauvreté ; la pauvreté, pour les uns comme pour les autres, débouche parfois sur la marginalisation, et la marginalisation, à son tour, conduit occasionnellement à la délinquance. Ce processus qu'on rencontre trop souvent est le même - j'y insiste - pour un Français et pour un étranger.

Il se trouve pourtant trop de gens pour dire face à un délinquant français : « C'est compréhensible, il était marginal ! », et, face à un étranger : « C'est normal, c'est un immigré ! »

**M. Didier Julia.** Clandestin !

**M. le Premier ministre.** Eh bien, non ! Telle n'est ni la norme, ni l'explication. Et toutes les études et statistiques attestent que la sur-représentation de la population immigrée qu'on trouve dans la délinquance a son pendant dans la sur-représentation des immigrés qu'on trouve dans le chômage et la précarité.

**M. Jean Le Garrec.** C'est vrai !

**M. le Premier ministre.** La réponse à ces problèmes ne se trouve donc certainement pas dans la suspicion généralisée, ...

**M. Jean Uberschlag.** On est d'accord !

**M. le Premier ministre.** ... mais bien plutôt dans l'ensemble cohérent que constituent, d'une part, les mesures prises par le Gouvernement en faveur de l'emploi, d'autre part, la politique de lutte contre toutes les formes d'exclusion, au premier rang desquelles figure l'échec scolaire et, enfin, l'action continue d'incitation et d'aide à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.

Il faut bien que tout le monde se pénétre de cette idée selon laquelle il y a non pas un problème des étrangers en situation régulière, mais un problème général, posé par la marginalisation ou l'exclusion, dont les étrangers sont quantitativement plus victimes que d'autres,...

**M. Richard Cozanne.** Ce n'est pas du tout l'objet du débat ! Hors sujet !

**M. le Premier ministre.** ... mais sans qu'il y ait de différence qualitative.

Et c'est le Gouvernement dans sa totalité qui agit pour trouver les remèdes.

Sachez que le projet que défendra dès demain à cette tribune Lionel Jospin propose des solutions qui contribueront à régler une partie du problème de l'insertion. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Chaque jour, en veillant aux conditions des équilibres macro-économiques, Pierre Bérégovoy prend en charge une autre dimension.

Pierre Arpaillange ici présent, dans la justice (« Oh ! la la ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), Jean-Pierre Soisson dans le domaine du travail, Claude Evin dans celui de la protection sociale et pratiquement tous les autres ministres...

**M. Jean-Claude Gaudin.** N'oubliez pas Bambuck !

**M. François Hollande.** Il court plus vite que vous !

**M. le Premier ministre.** ... contribuent chacun dans son secteur d'action à une partie des solutions, qui sont loin de ne relever que du seul ministre de l'intérieur.

Et s'il revient au ministre de l'intérieur d'assumer les tâches les plus visibles, celles-ci sont aussi les plus difficiles et les plus ingrates. Il faut, mesdames, messieurs les députés, ce mélange de rigueur et d'humanisme qui lui est si particulier pour accomplir sa mission au mieux de l'intérêt public. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Il faut aussi à ses services une abnégation à laquelle je veux ici rendre hommage. Car s'il existe çà et là quelques dysfonctionnements regrettables, il faut savoir que les conditions de travail auxquelles sont confrontés les fonctionnaires qui s'occupent des étrangers sont, par nature, très difficiles.

Saisir le problème des étrangers dans sa complexité, c'est mesurer qu'il n'y a pas à proprement parler de problème propre aux étrangers, mais qu'il y a toutes les difficultés auxquelles chacun est confronté en raison de sa situation économique, sociale, culturelle, familiale, bien plus qu'en fonction de son origine, quand il s'agit de la population en situation régulière.

Et cette différenciation aura d'autant moins de portée que nous parviendrons à l'objectif d'intégration que nous poursuivons sans relâche.

Cela passe évidemment par la formation. L'école est le meilleur creuset d'intégration.

**M. Jean-Claude Gaudin.** L'école libre !

**M. le Premier ministre.** Il suffit d'interroger un élève de la communale sur les prénoms de ses camarades pour constater que ce qui, souvent, paraît exotique aux adultes est perçu par les enfants comme parfaitement naturel. Telle est la réalité, d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'école, donc, mais aussi le logement, aujourd'hui mal adapté pour des familles souvent nombreuses. Et c'est là un sujet sur lequel travaillent les ministres compétents.

L'action socio-culturelle, enfin, qui connaît une nouvelle impulsion notamment au bénéfice des femmes et de la petite enfance trop souvent abandonnées à trop de handicaps.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les positions du Gouvernement. Elles sont lucides et justes quand d'autres les souhaiteraient ou naïves ou brutales et systématiquement simplistes.

Elles sont fidèles à ce que doit être la démarche de la France. Elles sont coordonnées avec celles de nos partenaires européens. (« Non ! Non ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Le Gouvernement y est attentif, mais il n'est pas le seul car tous les socialistes le sont. Et il est vital que des positions saines et réalistes prévalent au niveau européen, vital donc, que ceux qui les soutiennent, au premier rang desquels se trouve Laurent Fabius, se voient confirmer dans leur combat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Un parlement européen rétrograde sur ce sujet ne serait pas à l'unisson de l'opinion majoritaire en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce n'est d'ailleurs pas sans surprise que nous avons vu des hommes réputés sérieux feindre de s'inquiéter pour l'identité française, reprenant ainsi, comme si décidément l'expérience d'échecs cuisants ne leur servait à rien, l'un des thèmes favoris du Front national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Célébrer la victoire de l'identité française à Gergovie, c'est supposer sa défaite à Alésia quelques mois plus tard. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ainsi cette identité française aurait-elle cessé d'exister depuis 52 avant Jésus-Christ. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Ce serait risible si ce n'était affligeant.

Plutôt que de marcher sur les brisées de l'extrême droite, vous feriez mieux de chercher dans le génie national ce qui fait sa grandeur et son universalité.

Mesdames, messieurs les députés, cette année est celle du Bicentenaire de la Révolution.

**M. Jean-Claude Gaudin.** On le sait !

**M. le Premier ministre.** Elle est aussi celle, on le sait moins, du tricentenaire de la naissance de Montesquieu. C'est lui qui écrivait - permettez-moi une citation de quelques lignes - : « Si j'avais su quelque chose qui m'eût été utile, et qui eût été préjudiciable à ma famille, je l'aurais rejeté de mon esprit ; si j'avais su quelque chose, utile à ma famille, et qui ne l'eût pas été à ma patrie, j'aurais cherché à l'oublier ;... »

**M. Jean-Claude Gaudin.** Eh bien !

**M. le Premier ministre.** ... si j'avais su quelque chose, utile à ma patrie, et qui eût été préjudiciable à l'Europe, ou qui eût été utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je l'aurais rejeté comme un crime. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La tradition française, la vraie, la voilà ! Elle est aux antipodes exacts de la pensée développée par l'extrême droite et trop souvent relayée par une fraction de la droite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

A chacun les penseurs de son choix, mais entre Montesquieu et Jean-Marie Le Pen, je sais où est la France dont nous sommes fiers !

**M. François Hollande.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** C'est celle qui a proclamé en 1789 que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit,...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ça, on le sait aussi !

**M. le Premier ministre.** ... celle qui accueille les différences sans multiplier les discriminations, celle qui est stricte à ses frontières mais humaine pour qui les a franchies dans la légalité.

**M. Richard Cazenave.** Vous mélangez tout !

**M. le Premier ministre.** Et c'est parce que c'est cette France-là que vous prétendez censurer que votre motion sera rejetée ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Debout ! debout ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

#### Explication de vote

**M. le président.** La parole est à M. Louis Piarna, pour une explication de vote.

**M. Louis Piarna.** Monsieur le Premier ministre, comme vous le savez, le groupe communiste s'est abstenu sur votre projet de loi concernant les conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France.

**M. Charles Ehrmann.** C'est fini !

**M. Louis Piarna.** La raison en est simple, monsieur le Premier ministre : votre texte, sur de nombreux points, reste dans le prolongement de la loi Pasqua.

(*M. Loïc Bouvard remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

**M. Louis Piarna.** Nous demandons l'abrogation de la loi Pasqua, car c'est une loi d'exception, arbitraire et raciste, une loi portant atteinte aux droits de l'homme.

Loi d'exception, parce qu'elle retire à chaque homme, femme, enfant le droit à la défense.

Loi arbitraire parce que le sort des immigrés est placé entre les mains des préfets et du ministère de l'intérieur.

Loi raciste parce qu'elle désigne les immigrés comme suspects potentiels *a priori*.

Si votre projet envisage la législation dans un sens positif, il conserve malheureusement trop de procédures d'exception, nous l'avons dit, comme les commissions départementales pour les titres de séjour, le pouvoir d'expulsion des préfets, la non-motivation des refus de visas, le maintien des centres de rétention, ou encore la non-abrogation de la loi Pasqua dans les D.O.M.

Cette dernière mesure, qui fait l'objet de l'article 18, tend à maintenir dans les D.O.M. des conditions d'expulsion et de reconduite qui n'offrent même pas le minimum de garanties procédurales nécessaires au respect des droits de l'homme.

Cela justifiait notre amendement supprimant cet article, que la droite, mais aussi les parlementaires socialistes, ont refusé !

Je rappelle les deux principes qui nous guident face au problème complexe du séjour des étrangers en France.

Le premier, c'est que nous sommes contre toute nouvelle immigration officielle et clandestine depuis plus de dix ans. La dignité des individus doit être préservée et les véritables responsables mis en cause : c'est-à-dire les employeurs qui, en toute impunité, font entrer et exploitent cette main-d'œuvre taillable et corvéable à merci.

Le second principe, c'est le respect des droits de l'homme. Votre texte aménage la loi Pasqua sans s'attaquer au fond, c'est-à-dire à l'existence de mesures d'exception pour les immigrés, entraînant la présomption de situation irrégulière.

Pour nous, cette loi n'est qu'une étape vers l'abrogation de toute réglementation d'exception. Elle est à mettre à l'actif des luttes : mais l'essentiel du chemin reste à parcourir - à savoir l'abrogation pure et simple de la loi Pasqua.

Quant à la motion de censure déposée par la droite, il est savoureux d'y lire, si le problème n'était aussi douloureux et grave, que le texte gouvernemental « altère la politique humaniste » de Charles Pasqua !

Comme défenseur des droits de l'homme, on peut trouver mieux, je crois ! Qui ne se souvient des travailleurs maliens reconduits *manu militari* par avion dans leur pays d'origine et des risques encourus par certains d'entre eux au nom de cette « politique humaniste, courageuse et réaliste », comme vous dites, messieurs !

Non, décidément, la droite n'est pas qualifiée pour parler d'humanisme. Les députés communistes ne sauraient voter une motion dont l'objectif est de maintenir une loi qui a fait la preuve de sa nocivité, qui est dangereuse pour les travailleurs immigrés et les libertés dans notre pays.

Pour autant, nous ne dédouanons pas le Gouvernement qui a perdu là - de même que pour la loi Méhaignerie - l'occasion de l'abroger purement et simplement !

Il est bon de rappeler que, au-delà d'une polémique apparente, l'immigration est un thème majeur de la bataille politique et idéologique. C'est un des moyens utilisés dans notre société en crise pour détourner notre peuple de la réflexion lucide sur les causes et les responsabilités de la situation, un des moyens utilisés aussi pour contrarier si possible l'émergence de solutions véritables.

Ce thème a permis de trouver les boucs émissaires d'une crise dont les travailleurs immigrés ne sont en rien responsables.

Toutes les statistiques connues le prouvent : s'agissant de l'emploi, le nombre des immigrés occupant un poste de travail a baissé de 30 p. 100 entre 1973 et 1985. Dans le même temps, le chômage a été multiplié par six.

Dans l'industrie automobile 32 000 emplois occupés par des immigrés ont été supprimés entre 1975 et 1985 ; les travailleurs français n'en ont pas « bénéficié » pour autant puisque 73 000 emplois tenus par des Français ont été supprimés dans le même temps.

Les mêmes constatations peuvent être faites dans d'autres secteurs comme la sidérurgie, les mines, le bâtiment et les travaux publics.

L'immigration en France est dans sa masse une immigration ancienne, déjà engagée dans un processus d'insertion et d'enracinement dans notre pays, que les mesures d'incitation, voire de contrainte au retour dans les pays d'origine, ne contredisent pas.

La question est de savoir si cette insertion se fait et se fera dans le cadre d'une exploitation renforcée, dans la précarité pour tous les travailleurs, sous la menace constante de l'exclusion des travailleurs immigrés, ou si elle résultera du rassemblement et de l'action pour des conquêtes sociales, économiques, culturelles et démocratiques dans l'égalité des droits et des devoirs.

Hormis une courte période où des mesures d'égalité et de respect du droit d'association ont été prises, les politiques d'immigration suivies depuis 1974 sont discriminatoires.

Et la loi Pasqua-Pandraud du 9 septembre 1986 a aggravé cela, en quelque sorte, en institutionnalisant cette politique de discrimination ! Voilà qui donne prise aux thèses racistes de l'extrême droite, dont Le Pen ravive les vieux phantasmes xénophobes et la nostalgie de l'empire colonial.

Dans ce contexte, les immigrés, tout particulièrement les Maghrébins, ont payé un lourd tribut : près de 120 d'entre eux ont été assassinés depuis 1980, et cela dans le pays de la Déclaration des droits de l'homme.

La crise nourrit donc le racisme et développe les thèses de la haine et de la violence.

Vos projets, monsieur le Premier ministre, dans le cadre de l'Europe ne laissent rien augurer de bon pour les travailleurs français et immigrés, pour les jeunes issus de l'immigration.

Ils visent un objectif : adapter la politique de l'immigration en France aux impératifs de l'Europe de 1992. Pour y parvenir, il vous faut obtenir le consensus le plus large possible.

Le marché unique européen est un moyen supplémentaire pour renforcer l'exploitation des travailleurs et mettre en place une société encore plus invivable, encore plus inégalitaire.

Monsieur le Premier ministre, voilà donc beaucoup de raisons pour que le groupe communiste ne vote pas la motion de censure ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Charles Ehrmann.** Quelle surprise !

**M. Philippe Vasseur.** Tout cela pour en arriver là !

#### Vote sur la motion de censure

**M. le président.** Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre aux secrétaires du bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant, après s'être munis d'un bulletin blanc à leur nom et, le cas échéant, d'une délégation « pour ».

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

*(Le sort désigne la lettre F.)*

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Le scrutin est ouvert. Il sera clos à dix-neuf heures vingt.

*(Le scrutin est ouvert à dix-huit heures trente-cinq.)*

**M. le président.** Je rappelle que ne doivent être déposés dans l'urne que des bulletins blancs et des délégations « pour ».

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

*(L'appel nominal a lieu.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au deuxième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt, est reprise à dix-neuf heures cinquante.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption	
de la motion de censure .....	289
Pour l'adoption .....	264

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

2

#### REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

**M. le président.** Il y a lieu de procéder au remplacement de Mme Catherine Lalumière, en qualité de membre titulaire représentant la France à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Si, à l'expiration du délai de dépôt des candidatures, fixé à demain, mercredi 7 juin 1989, dix-huit heures, il n'y a qu'un candidat, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette publication.

3

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 7 juin 1989, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi d'orientation sur l'éducation, n° 686 (rapport n° 725 de M. Bernard Derosier au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
CLAUDE MERCIER*

## QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

*Handicapés (politique et réglementation)*

115. - 7 juin 1989. - **M. Lucien Richard** attire l'attention de **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** sur la situation des personnes souffrant d'un handicap et de leur famille. Il lui rappelle, en premier lieu, que les mères de famille assumant au foyer familial la charge d'un handicapé adulte bénéficient d'une affiliation gratuite à l'assurance-vieillesse des mères de famille (A.V.M.F.) selon une procédure qu'il revient aux Cotorep d'appliquer. Des obstacles de nature administrative ont cependant empêché un certain nombre de personnes de bénéficier de l'affiliation à laquelle elles avaient droit à ce titre. Il lui demande, en conséquence, de lui indiquer s'il envisage de prendre les mesures nécessaires qui, seules, permettraient de régler définitivement les cas restant en suspens. Il lui expose également, en second lieu, que le handicap mental demeure régi par un barème militaire d'invalidité; situation qui ne se justifie en aucune manière et contribue à retarder une prise en charge convenable de cette catégorie de malades. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, de manière concrète et précise, si l'établissement d'un barème spécifique et adapté sera prochainement proposé en substitution à celui précité.

*Prestations familiales (cotisations)*

116. - 7 juin 1989. - **M. Bruno Bourg-Broc** attire l'attention de **Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille**, sur les conséquences du déflatement des cotisations d'allocations familiales dans les professions libérales et artisanales. En effet, cette mesure vient frapper brutalement ces professions, occasionnant une hausse considérable de leur redevance familiale pouvant s'apparenter à une fiscalisation supplémentaire. Prise sans concertation, alors qu'elle ne s'imposait pas, elle affecte toutes les catégories d'artisans ou de professions libérales sans prise en compte des difficultés de chacune. Par là même elle diminue la compétitivité des uns et favorise le non-emploi chez les autres. Aussi, devant une telle contradiction, il souhaiterait savoir ce qu'elle compte faire pour revenir sur cette mesure.

*Tourisme et loisirs (station de montagne)*

117. - 7 juin 1989. - **M. Patrick Ollier** rappelle à **M. le Premier ministre** que certains massifs français ont été durement touchés par l'absence totale de neige l'hiver dernier. Des milliers de salariés saisonniers et permanents ont eu à subir les conséquences dramatiques de ce manque de neige, tout comme les commerçants et artisans qui éprouvent beaucoup de difficultés à se sortir de la situation provoquée par cette catastrophe. De nombreuses communes sont aujourd'hui confrontées à une situation inextricable. Il lui demande que soient décidés des prêts bonifiés à un taux maximum de 3,5 p. 100 et que soient envisagées des subventions d'équilibre à l'égard des communes les plus gravement touchées. Ces prêts, de l'ordre de 6 à 12 millions de francs selon l'importance de la commune ou de la région, sont vitaux pour permettre le fonctionnement de l'outil de travail, mais aussi son entretien et la remise en état nécessaire à la reprise d'activités en décembre prochain. Il lui demande où en est le bilan qu'il s'était engagé à dresser à l'issue de la saison à la fin du mois d'avril, lors de sa venue à Briançon le 11 février dernier, ce qui avait été confirmé par **M. le ministre délégué** auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, au cours d'un entretien avec les élus concernés.

*Elevage (commerce extérieur)*

118. - 7 juin 1989. - **M. Maurice Sergheraert** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt** sur l'utilisation, interdite, des anabolisants sur des bovins importés de Belgique.

*D.O.M.-T.O.M. (Guadeloupe : tourisme et loisirs)*

119. - 7 juin 1989. - **M. Ernest Moutoussamy** expose à **M. le ministre délégué** auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, que la commune de Saint-François, en Guadeloupe, a élaboré un P.A.C.T. (plan d'aménagement concerté du territoire) reposant sur le tourisme comme activité dominante. Ce plan doit promouvoir un développement intégré nécessitant des infrastructures et des superstructures qui ne peuvent être mises en place qu'avec l'aide des collectivités locales et de l'Etat. Il prévoit un musée de la mer, un centre culturel, un centre de thalassothérapie, l'amélioration du cadre de vie et des réseaux existants, et particulièrement un lycée touristique et sportif. Ce dernier projet pourrait permettre de répondre au problème crucial de la formation du personnel local. Certes, il relève des compétences de la région. Mais, compte tenu de l'ampleur des besoins et du coût de ce P.A.C.T. évalué à 210 millions de francs, il souhaiterait d'une part connaître l'appréciation du Gouvernement par rapport à ce plan, et d'autre part savoir si la commune de Saint-François peut compter sur l'aide de l'Etat pour sa réalisation.

*Impôts locaux (taxes foncières)*

120. - 7 juin 1989. - **M. Michel Dinot** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget**, sur le décalage qui existe entre les exonérations fiscales accordées à l'armée au titre foncier bâti et non-bâti et la compensation versée aux communes d'implantation de bases militaires au titre de la dotation de fonctionnement. Il souhaite qu'un état précis soit établi permettant une comparaison objective entre les pertes de recettes fiscales et les compensations versées aux communes concernées. Il demande quelles mesures l'Etat compte prendre pour compenser ce décalage.

*Pauvreté (lutte et prévention)*

121. - 7 juin 1989. - **M. Jean-Michel Belorgey** appelle l'attention de **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** sur les inquiétudes que soulèvent, dans les milieux concernés, les bruits concordants selon lesquels les crédits d'Etat consacrés au financement des centres d'hébergement, bloqués depuis plusieurs années, feraient, dans le cadre du prochain budget, l'objet d'une diminution, au motif que la création du R.M.I. les rendraient moins nécessaires. Il lui demande les assurances les plus formelles que, non seulement il n'y aura pas de diminution des crédits affectés aux centres d'hébergement, mais qu'un effort raisonnable supplémentaire sera consenti par l'Etat, en vue de prendre sa part du poids des dépenses d'insertion que la seule contribution obligatoire des départements est hors d'état de financer.

*Police (fonctionnement Seine-et-Marne)*

122. - 7 juin 1989. - **M. Alain Vivien** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur l'insuffisance des personnels de police dans le département de Seine-et-Marne. Ce dernier connaît en effet d'importants transferts de population en provenance de la petite banlieue. Il abrite deux villes nouvelles, Melun-Sénart et Mame-la-Vallée, et accueillera, à court terme, le vaste projet d'Eurodisneyland. Premier département de France par sa progression démographique, il connaît actuellement une recrudescence de la criminalité et de la délinquance qui va à rebours de l'évolution constatée au plan national. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour redresser cette situation.

*Justice (fonctionnement : Rhône)*

123. - 7 juin 1989. - **M. Jean-Jack Queyranne** tient à rappeler à **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, l'urgence de la construction d'une nouvelle cité judiciaire à Lyon. Le bâtiment actuel, édifié au XIX<sup>e</sup> siècle, s'avère notoirement exigü. Le service public est assuré dans des conditions très difficiles qui provoquent l'insatisfaction des professionnels et des justiciables. Plusieurs juridictions ont dû être dispersées dans des locaux extérieurs. Depuis dix ans, deux projets ont été successivement étudiés. Le premier, situé dans le quartier de la Part-Dieu, porte sur un terrain réservé à cette opération. Un concours a déterminé un lauréat en 1982. Le second, plus récent, vise à réaménager l'ancienne manufacture des tabacs. Il souhaite qu'une décision soit rapidement acquise pour sortir de cette trop longue période d'atermoiements et que soient programmés les crédits nécessaires à la construction de la nouvelle cité judiciaire de Lyon.

*Recherche (établissements : Essonne)*

124. - 7 juin 1989. - **M. Julien Dray** interroge **M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire** sur la situation de l'Institut national de la recherche chimique appliquée (I.R.C.H.A.) dont le président du conseil d'administration a démissionné le 25 avril et lui demande de donner des assurances sur l'avenir de cet organisme.

*Agro-alimentaire (sucre)*

125. - 7 juin 1989. - **M. Germain Gengenwin** au moment où se prépare à Bruxelles la négociation sur les quotas sucriers de 1991 à 1996, interroge **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt** sur l'attitude du Gouvernement et sur les mesures qu'il entend prendre pour préserver l'existence des sucreries excentrées.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la séance

### du mardi 6 juin 1989

#### SCRUTIN (N° 128) public à la tribune

sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Jean-Claude Gaudin, Bernard Pons et quatre-vingt-cinq de leurs collègues.

Majorité requise ..... 239

Pour l'adoption ..... 264

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe R.P.R. (132) :

Pour : 132.

##### Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 90.

##### Groupe U.D.C. (41) :

Pour : 39.

MM. Edmond Alphandéry, Raymond Barre, Jacques Barrot, Dominique Baudis, François Bayrou, Claude Birraux, Bernard Bosson, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Jean Briane, Georges Chavanes, René Couannau, Jean-Yves Cozan, Adrien Durand, Bruno Durlieux, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Francis Geng, Germain Gengenwa, Edmond Gerrer, Gérard Grignon, Hubert Grimaud, Ambroise Guellec, Jean-Jacques Hyeat, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Christian Kert, Edouard Landral, Pierre Méhaignerie, Mme Monique Papon, MM. François Rochebloine, Gérard Vignoble, Jean-Paul Virapoullé, Michel Voisin, Jean-Jacques Weber et Adrien Zeller.

##### Non-inscrits (16) :

Pour : 3.

Mme Yann Piat, MM. Jean Royer et Maurice Sergheraert.

#### Ont voté pour

Mme Michèle Allot-Marie	Dominique Baudis	Jean-Guy Braager
MM.	Jacques Baumel	Jean Briane
Edmond Alphandéry	Henri Bayard	Jean Brocard
René André	François Bayrou	Albert Brochard
Philippe Auberger	René Beaumont	Louis de Broissia
Emmanuel Aubert	Jean Bégaud	Christian Cabal
François d'Amber	Pierre de Benouville	Jean-Marie Caro
Gautier Audinot	Christian Bergelin	Mme Nicole Catala
Pierre Bachelet	André Berthoin	Jean-Charles Cavallé
Mme Roselyne Bachelot	Jean Besson	Robert Cazalet
Patrick Balkany	Claude Birraux	Richard Cazeauve
Edouard Belladur	Jacques Blanc	Jacques Chaban-Delmas
Claude Bazate	Roland Blum	Jean-Yves Chamard
Michel Baraler	Franck Borotra	Jean Charbonnel
Raymond Barre	Bernard Bosson	Hervé de Charette
Jacques Barrot	Bruno Bourg-Broc	Jean-Paul Charité
Mme Michèle Barzach	Jean Boussquet	Serge Charles
	Mme Christine Boutin	Jean Charroplu
	Loïc Bouvard	Gérard Chasseguet
	Jacques Boyon	

Georges Chavanes  
Jacques Chirac  
Paul Chollet  
Pascal Clément  
Michel Colinat  
Daniel Colla  
Louis Colombani  
Georges Colombier  
René Couannau  
Alain Cousin  
Yves Coussain  
Jean-Michel Cozve  
René Couveignes  
Jean-Yves Cozan  
Henri Cuq  
Olivier Dassault  
Mme Martine Daugreilh  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Arthur Debaine  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Delattre  
Jean-Marie Demange  
Jean-François Deulau  
Xavier Desnac  
Léonce Deprez  
Jean Desanlis  
Alain Devaquet  
Patrick Devedjian  
Claude Dhinnia  
Willy Diméglio  
Eric Dolige  
Jacques Domlaud  
Maurice Doussat  
Guy Drut  
Jean-Michel Dubernard  
Xavier Dugoin  
Adrien Durand  
Georges Durand  
Bruno Durlieux  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Christian Estrosi  
Jean Falala  
Hubert Fulco  
Jacques Farra  
Jean-Michel Ferrand  
Charles Fèvre  
François Fillon  
Jean-Pierre Foucher  
Edouard Frédéric-Dupont  
Yves Fréville  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Galliard  
Robert Galley  
Gilbert Gautier  
René Garrec  
Henri de Gastines  
Claude Gatignol  
Jean-Claude Gaudin  
Jean de Gaulle  
Francis Geng  
Germain Gengenwa  
Edmond Gerrer  
Michel Giraud  
Valéry Giscard d'Estaing

Jean-Louis Goasduff  
Jacques Godfrain  
François-Michel Gonnat  
Georges Gorse  
Daniel Goulet  
Gérard Grignon  
Hubert Grimaud  
Alain Griotteray  
François Grussemeier  
Ambroise Guellec  
Olivier Gulchard  
Lucien Guichon  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Pierre-Rémy Hoassain  
Mme Elisabeth Hubert  
Xavier Hunault  
Jean-Jacques Hyeat  
Michel Inchauspé  
Mme Bernadette Isaac-Sibille  
Denis Jacquat  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Jean-Jacques Jegou  
Alain Joemann  
Didier Julia  
Alain Juppé  
Gabriel Kasperleit  
Aimé Kergueris  
Christian Kert  
Jean Kiffer  
Emile Koehl  
Claude Labbé  
Jean-Philippe Lachenand  
Marc Laffineur  
Jacques Laffleur  
Alain Lamassoure  
Edouard Landral  
Philippe Legras  
Auguste Legros  
Gérard Léonard  
François Léotard  
Arnaud Lopercq  
Pierre Lequiller  
Roger Lestas  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Jean de Lipkowski  
Gérard Longuet  
Alain Madella  
Jean-François Mancel  
Raymond Marcellin  
Claude-Gérard Marcus  
Jacques Massieu-Aras  
Jean-Louis Masson  
Gilbert Mathieu  
Pierre Manger  
Joseph-Henri Maujoudan du Gasset  
Alain Mayoud  
Pierre Mazaud  
Pierre Méhaignerie  
Pierre Meril  
Georges Mesmin  
Philippe Mestre  
Michel Meylan

Pierre Micaut  
Mme Lucette Michaux-Cherry  
Jean-Claude Mignon  
Charles Millon  
Charles Miozac  
Mme Louise Moreau  
Alain Moyné-Bressand  
Maurice Némos-Pwataho  
Jean-Marc Nesme  
Michel Noir  
Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Michel d'Ornano  
Charles Paccou  
Arthur Paecht  
Mme Françoise de Panafieu  
Robert Pandraud  
Mme Christiane Papon  
Mme Monique Papon  
Pierre Pasquini  
Michel Pelchat  
Dominique Perben  
Régis Perbet  
Jean-Pierre de Peretti della Rocca  
Michel Péricard  
Francisque Perrot  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Piat  
Etienne Pinte  
Ladislav Poniatsowski  
Bernard Pons  
Robert Pousjade  
Jean-Luc Prael  
Jean Priori  
Eric Raoult  
Pierre Raynal  
Jean-Luc Reitzler  
Marc Reymann  
Lucien Richard  
Jean Rigaud  
Gilles de Robien  
Jean-Paul de Rocca Serra  
François Rochebloine  
André Rossi  
José Rossi  
André Rossinot  
Jean Royer  
Antoine Rufenaecht  
Francis Salot-Ellier  
Rudy Salles  
André Sautini  
Nicolas Sarkozy  
Mme Suzanne Saunago  
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)  
Philippe Séguin  
Jean Seiffinger  
Maurice Sergheraert  
Martial Tangueraud  
Paul-Louis Teanillon  
Michel Terrot  
Jean-Claude Thomas  
Jean Tiberi

Jacques Toubon  
Georges Tranchant  
Jean Ueberschlag  
Léon Vachet  
Jean Valleix

Philippe Vasseur  
Gérard Vignoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé  
Robert-André Vivien

Michel Voisla  
Roland Vuillaume  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer.  
Adrien Zeller

### Ont délégué leur droit de vota

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Alphandéry (Edmond) à M. Landrain (Edouard).  
Aubergier (Philippe) à M. Guichon (Lucien).  
d'Aubert (François) à Mme Moreau (Louise).  
Bachelet (Pierre) à M. Vuillaume (Roland).  
Mme Bachelot (Roselyne) à M. Godfrain (Jacques).  
MM. Balkany (Patrick) à Mme Hubert (Elisabeth).  
Balladur (Edouard) à M. Poujade (Robert).  
Barate (Claude) à M. Raoult (Eric).  
Barnier (Michel) à M. Fillon (François).  
Barre (Raymond) à M. Durieux (Bruno).  
Barrot (Jacques) à M. Jacquemin (Michel).  
Mme Barzach (Michèle) à M. Gorse (Georges).  
MM. Bayard (Henri) à M. Clément (Pascal).  
Bayrou (François) à M. Weber (Jean-Jacques).  
Bergelin (Christian) à M. Nungesser (Roland).  
Berthol (André) à M. Demange (Jean-Marie).  
Blanc (Jacques) à M. Saint-Ellier (Francis).  
Blum (Roland) à M. de Peretti della Roca (Jean-Pierre).  
Bosson (Bernard) à M. Voisin (Michel).  
Bousquet (Jean) à M. Micaux (Pierre).  
Mme Catala (Nicole) à M. Giraud (Michel).  
MM. Cavailié (Jean-Charles) à M. Doligé (Eric).  
Cazalet (Robert) à M. Lestas (Roger).  
Chaban-Delmas (Jacques) à M. Limouzy (Jacques).  
Charles (Serge) à M. Mauger (Pierre).  
Charroppin (Jean) à M. Pasquini (Pierre).  
Chasseguet (Gérard) à M. Charié (Jean-Paul).  
Chavanes (Georges) à M. Baudis (Dominique).  
Chollet (Paul) à M. Lequiller (Pierre).  
Cointat (Michel) à M. Drut (Guy).  
Colin (Daniel) à M. Gaudin (Jean-Claude).  
Colombani (Louis) à M. Griotteray (Alain).  
Colombier (Georges) à M. Millon (Charles).  
Coussain (Yves) à M. Proriot (Jean).  
Cozan (Jean-Yves) à M. Gengenwin (Germain).  
Dassault (Olivier) à M. Cuq (Henri).  
Mme Daugreilh (Martine) à M. Pandraud (Robert).  
MM. Debré (Bernard) à M. Mazeaud (Pierre).  
Delalande (Jean-Pierre) à M. André (René).  
Deniau (Jean-François) à M. Ehrmann (Charles).  
Deprez (Léonce) à M. Paecht (Arthur).  
Devaquet (Alain) à M. Lepercq (Arnaud).  
Dhinnin (Claude) à M. Mignon (Jean-Claude).  
Diméglio (Willy) à M. Salles (Rudy).  
Dominati (Jacques) à M. Mestre (Philippe).  
Dousset (Maurice) à M. Gatignol (Claude).  
Dubernard (Jean-Michel) à M. Marcus (Claude-Gérard).  
Dugoin (Xavier) à M. Perbet (Régis).  
Durand (Adrien) à M. Briane (Jean).  
Falala (Jean) à M. Chaniard (Jean-Yves).  
Farran (Jacques) à M. Poniatowski (Ladislás).  
Fèvre (Charles) à M. Perrut (Francisque).  
Frédéric-Dupont (Edouard) à M. Kiffer (Jean).  
Fréville (Yves) à M. Gerrer (Edmond).  
Galley (Robert) à M. Aubert (Emmanuel).  
Garrec (René) à M. Rossi (José).  
Geng (Francis) à M. Barrot (Jacques).  
Giscard d'Estaing (Valéry) à M. d'Ornano (Michel).  
Gonnot (François-Michel) à M. Preel (Jean-Luc).

Goulet (Daniel) à M. Borotra (Franck).  
Grimault (Hubert) à M. Fuchs (Jean-Paul).  
Grussenmeyer (François) à M. de Broissia (Louis).  
Guellec (Ambroise) à M. Birraux (Claude).  
Guichard (Olivier) à M. Cousin (Alain).  
d'Harcourt (François) à M. Brochard (Albert).  
Houssin (Pierre-Rémy) à Mme Alliot-Marie (Michèle).  
Inchauspé (Michel) à M. Tranchant (Georges).  
Mme Isaac-Sibille (Bernadette) à M. Vignoble (Gérard).  
MM. Jacquat (Denis) à M. Branger (Jean-Guy).  
Jean-Baptiste (Henry) à M. Grignon (Gérard).  
Jégou (Jean-Jacques) à M. Hyest (Jean-Jacques).  
Jonemann (Alain) à M. Péricard (Michel).  
Kergueris (Aimé) à M. Bégault (Jean).  
Kert (Christian) à M. Couanau (René).  
Labbe (Claude) à M. Pons (Bernard).  
Lachenaud (Jean-Philippe) à M. Delattre (Francis).  
Laffineur (Marc) à M. de Charette (Hervé).  
Lafleur (Jacques) à M. de Gaulle (Jean).  
Lamassoure (Alain) à M. Gantier (Gilbert).  
Legras (Philippe) à M. Debré (Jean-Louis).  
Legros (Auguste) à M. Raynal (Pierre).  
Léonard (Gérard) à M. Toubon (Jacques).  
Léotard (François) à M. Falco (Hubert).  
Ligot (Maurice) à M. Brocard (Jean).  
de Lipkowski (Jean) à M. de Rocca Serra (Jean-Paul).  
Longuet (Gérard) à M. Vasseur (Philippe).  
Madelin (Alain) à M. Philibert (Jean-Pierre).  
Mancel (Jean-François) à M. Couve (Jean-Michel).  
Marcellin (Raymond) à M. Tenailon (Paul-Louis).  
Masdeu-Arus (Jacques) à Mme Michaux-Chevry (Lucette).  
Masson (Jean-Louis) à M. Besson (Jean).  
Mathieu (Gilbert) à M. Wiltzer (Pierre-André).  
Maujouan du Gasset (Joseph-Henri) à M. Hunault (Xavier).  
Mayoud (Alain) à M. d'Aubert (François).  
Méhaignerie (Pierre) à M. Bouvard (Loïc).  
Merli (Pierre) à M. Rossi (André).  
Meylan (Michel) à M. de Villiers (Philippe).  
Miossec (Charles) à M. Estrosi (Christian).  
Moyne-Bressand (Alain) à M. Beaumont (René).  
Nenou-Pwataho (Maurice) à M. Cazenave (Richard).  
Nesme (Jean-Marc) à M. Caro (Jean-Marie).  
Paccou (Charles) à M. Boyon (Jacques).  
Mmes de Panafieu (Françoise) à M. Peyrefitte (Alain).  
Papon (Christiane) à M. Deniau (Xavier).  
Papon (Monique) à Mme Boutin (Christine).  
MM. Pelchat (Michel) à M. Durand (Georges).  
Perben (Dominique) à M. Noir (Michel).  
Pinte (Etienne) à M. Cabal (Christian).  
Reitzer (Jean-Luc) à Mme Sauvaigo (Suzanne).  
Reymann (Marc) à M. Seitlinger (Jean).  
Rigaud (Jean) à M. Mesmin (Georges).  
De Robien (Gilles) à M. Desanlis (Jean).  
Rochebloine (François) à M. Virapoullé (Jean-Paul).  
Rossinot (André) à M. Koehi (Emile).  
Royer (Jean) à M. Goasduff (Jean-Louis).  
Rufenach (Antoine) à M. Richard (Lucien).  
Santini (André) à M. Haby (Jean-Yves).  
Sarkozy (Nicolas) à M. Dehaine (Arthur).  
Schreiner (Bernard) (Bas-Rhin) à M. Terrot (Michel).  
Sergheraert (Maurice) à Mme Piat (Yann).  
Thomas (Jean-Claude) à M. Bourg-Broc (Bruno).  
Ueberschlag (Jean) à M. Taugourdeau (Martial).  
Vivien (Robert-André) à M. Kaspereit (Gabriel).  
Zeller (Adrien) à M. Foucher (Jean-Pierre).

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)